

Chap. II.

La Terreur.

1793 — 1794.

---

§ 1.

Exécution du roi Louis XVI.

Changement des autorités. — Les volontaires barrois de la Vendée.  
1793.

Avant d'aborder les événements qui se déroulèrent à Barr à partir du début de l'année 1793, nous devons jeter un bref regard sur ce qui se passait à Paris, depuis la destitution du roi jusqu'à la fin de l'année 1792.

Au sein de la Convention, l'assemblée représentative convoquée le 21 septembre 1792, deux grands groupes s'affrontaient : les Girondins, représentants d'un courant modéré, qui considéraient la Révolution comme achevée avec la destitution du roi et la proclamation de la République, et les Montagnards, le parti de la Montagne, partisans d'un système radical, poussant la Révolution jusqu'à ses extrêmes conséquences. Les membres du parti de la Montagne étaient appelés les Jacobins ; en leur sein se trouvaient des hommes d'une énergie et d'une audace extrêmes : Danton, Marat, Couthon, Robespierre, Saint-Just — et ceux-ci prirent bientôt le dessus à la Convention.

Lors de l'assaut du château royal des Tuileries, le 10 août 1792 — que le manifeste provocateur du duc de Brunswick avait déchaîné —, le peuple de Paris, excité à une fureur insensée, avait découvert dans un coffre-fort encastré dans le mur le courrier entretenu par la Cour avec les émigrés, qui, en territoire ennemi, se

préparaient à envahir la France. Le 15 août, diverses lettres de M. Philippe de Noailles, de Coblenz, furent lues à l'assemblée législative ; elles établissaient sans équivoque que le roi Louis XVI avait, durant toute l'année 1791, continué de solder ses anciens gardes du corps émigrés à Coblenz, alors même que ceux-ci se préparaient avec le plus grand zèle à faire irruption en France. Sur la foi de ces documents, le roi fut mis en accusation pour haute trahison. Il fut jugé devant la Convention constituée en tribunal suprême, procès qui dura du 26 décembre 1792 au 19 janvier 1793. Par 683 voix sur 721, les accusateurs prononcèrent le verdict de « Coupable » ; 361 membres du parti de la Montagne décrétèrent, contre 360 voix de députés modérés, l'exécution de la peine de mort contre le monarque. Le 21 janvier 1793, Louis XVI tomba sous le couperet de la guillotine.

Le faible soleil d'hiver brillait d'un éclat terne ce jour-là sur la ville de Paris. Sur la place de la Révolution, face au palais des Tuileries, demeure des rois, se dressait la guillotine. Tête contre tête, la foule se pressait, voulant voir comment meurt un roi ! Voici qu'arrive la voiture verte. Lentement, avec hésitation, Louis XVI en descend ; il est pieds nus, son confesseur le guide. Au pied de l'échafaud sanglant, les valets du bourreau se jettent sur lui, il les repousse... une exhortation du prêtre... il se laisse alors lier les mains et monte, soutenu par son confesseur, jusqu'à l'échafaud. D'une voix forte, il crie au peuple : « Je pardonne à mes meurtriers et je prie Dieu que mon sang ne retombe pas sur la France ! » Des roulements de tambour s'élèvent et couvrent la voix du roi ; les valets s'emparent de lui et veulent le traîner sur la planche. Alors surgit soudain en lui le puissant instinct de conservation. Il résiste, repousse des pieds, et un cri d'angoisse traverse sa chair et ses os ! Les sbires le maîtrisent — un choc sourd — Louis XVI est mort, sept siècles de splendeur et de puissance viennent de s'abîmer brusquement. Terrible Némésis, qui, au terme d'une longue lignée de rois, choisit pour victime expiatoire le plus vertueux, le plus honnête d'entre eux — pour des fautes qu'il n'avait pas commises, pour des crimes commis par d'autres !

La mort de Louis XVI provoqua une stupeur immense dans toute l'Europe. Les monarques s'effrayèrent devant l'incendie qui dévorait les rois, et ils prirent conscience de la nécessité de

dompter le peuple des régicides, avant que leurs propres peuples, excités par ce funeste exemple, ne commencent eux aussi à ébranler leurs trônes.

En février arrivèrent les lettres de rupture ; l'Angleterre, la Hollande, l'Espagne, la Prusse, l'Autriche et l'Empire allemand jetèrent le gant à la France, et en mars 1793, la jeune République se trouva en guerre avec la moitié de l'Europe. Alors, tous les enfants d'une même mère, tout un peuple de frères, auraient dû se serrer les rangs pour défendre le foyer domestique. Mais les paysans de la Vendée refusaient d'envoyer leurs fils à l'armée, et au lieu de marcher contre l'ennemi extérieur, ils levèrent le 10 mars le drapeau de la révolte. Le pays dut tendre ses forces au maximum pour venir à bout à la fois de l'ennemi intérieur et de l'ennemi extérieur !

La Convention poursuivit avec une volonté de fer l'œuvre de la Révolution. Quiconque s'opposait à la République était impitoyablement écrasé, et il n'y avait qu'un seul mot d'ordre : salut de la Révolution et de la Patrie ! Même si la voie passait par le sang et par les cadavres, les géants de la Convention accomplirent une œuvre qui demeure unique dans l'histoire du monde ! Dans un État ébranlé jusqu'en ses fondations, dans un pays profondément déchiré par les factions intérieures, dont l'armée ne comptait plus guère d'officiers, sans argent, sans crédit, la Convention mit quatorze armées en campagne, découvrit parmi les fils du peuple des hommes de génie à qui confier ses troupes, et sa poigne de fer arracha la Patrie à l'abîme qui la menaçait.

Comme lors du péril d'invasion de l'année précédente, l'Alsace fut en 1793 la province la plus menacée lors de la guerre. La ville de Benfeld était également très exposée, en raison de sa faible distance du Rhin, à un coup de main ennemi éventuel, et c'est pourquoi le gouvernement décida de transférer le Directoire de district de Benfeld à Barr. Le 13 février 1793 eut lieu le transfert de l'autorité de district, et les locaux nécessaires à son installation lui furent assignés dans le château par la municipalité.

Le Directoire de district de l'époque était composé des membres suivants : le président Bergauer, ancien prêtre constitutionnel de Barr, les administrateurs Gottekien, Depinay, Moerlen et Blanck, ces deux derniers originaires de Barr, le secrétaire Graff et l'agent national Daniel Stamm. Ce dernier détenait le pouvoir exécutif ; il était en quelque sorte le commissaire de police du Directoire. Stamm ayant pendant toute l'année son siège à Barr, où il joua un rôle extrêmement important dans notre ville, nous allons ici tracer une courte biographie de ce personnage singulier.

Daniel Stamm était le fils du tonnelier Friedrich Stamm d'Epfig. Durant la campagne de 1792, il avait été adjudant du général Custine ; il fut ensuite élu membre du Directoire de district de Benfeld, qui siégea d'abord à Barr puis s'établit à Schlettstadt (Sélestat). Fin novembre 1794, il fut envoyé en mission politique à Bâle. Le 3 décembre, il fit une promenade dans les environs de la ville et fut capturé durant celle-ci par une patrouille hongroise et conduit à Lörrach. De sa prison, il adressa une lettre au citoyen Bacher, le résident français à Bâle, pour se disculper du soupçon de s'être intentionnellement rendu à l'ennemi. Néanmoins, on a l'impression que c'était là pour lui, après la chute du régime terroriste des Jacobins en Alsace, un moyen de se dérober à la justice sur les bords du Rhin, trop ardente à son goût, et le ton embarrassé de son écrit renforce le soupçon que sa capture ne fut pas tout à fait involontaire.

Le Directoire de district de Barr comportait sept bureaux, chacun placé sous la direction d'un de ses membres.

Le premier bureau s'occupait des affaires du bien général, le deuxième de la guerre, le troisième des impôts et de la comptabilité, le quatrième des travaux publics et des forêts, le cinquième administrait les biens nationaux et les biens des émigrés, le sixième s'occupait de la correspondance et des expéditions, et le huitième était celui de l'agent national. Les deux membres issus de Barr, les citoyens Moerlen et Blanck, présidaient les quatrième et cinquième bureaux respectivement. Sur dix jours, quatre étaient consacrés aux séances publiques, quatre aux travaux de bureau et aux voyages, un était réservé aux séances secrètes et le dixième était jour de repos.

À côté du Directoire de district, la Société des amis de la Constitution à Barr joua également un rôle de premier plan à partir du printemps 1793.

En son sein, la tendance radicale de quelques jeunes bourgeois avait pris le dessus, et l'association, modérée à l'origine dans ses activités, était devenue un véritable club jacobin sous une autre appellation. Parmi les éléments les plus extrêmes de la société figuraient les membres du Directoire Moerlen et Blanck. Sous leur influence, un comité de surveillance fut créé le 27 avril, composé de 12 membres dont la moitié provenait de la municipalité et l'autre moitié de la Société des amis de la Constitution. Sa mission était de surveiller les étrangers, de démasquer les traîtres éventuels, d'aiguillonner le patriotisme, de promouvoir en général le salut de la République. Mais au-delà de ces objectifs louables, le comité se transforma en une autorité parallèle qui, de concert avec le Directoire de district, surveilla et espionna la municipalité modérée. Cette disposition malveillante éclata au grand jour lorsque, peu après, six membres de la municipalité furent exclus du comité de surveillance et remplacés par de purs membres de la Société des amis de la Constitution. Le maire Johann Jakob Dietz, pressant quelle tutelle s'appêtait à peser sur la municipalité, déposa sa charge le 29 avril. Son successeur fut le citoyen Andreas Schuler.

L'insurrection en Vendée, placée sous le commandement de nobles locaux et de prêtres rebelles, prit une ampleur alarmante. La Convention, après que les troupes gouvernementales eurent été à plusieurs reprises battues, se vit contrainte d'envoyer une puissante armée sous les généraux Kleber et Marceau contre les insurgés. Le 19 mai 1793, le commissaire du gouvernement, le burgrave de Strasbourg, vint à Barr, fit battre le tambour pour le rassemblement de la garde nationale et demanda des volontaires pour le service militaire en Vendée. Trente-neuf jeunes hommes se présentèrent, qui dès le 22 mai partirent sous le nom de « Bataillon de l'union de Barr » ; ils élurent comme chef le capitaine Daniel Simon. Le 5 juin, la troupe, réduite à 33 hommes, arriva à Besançon, où elle fut affectée au premier bataillon du Bas-Rhin. Parmi ces Barrois, ceux qui survécurent à la répression de l'insurrection furent cantonnés en garnison sur l'île d'Oléron, alors île de la Liberté.

Lors du départ des volontaires de la Vendée, la municipalité leur avait remis 2 599 livres que la bourgeoisie avait collectées pour eux. Les membres indigents des familles de volontaires furent pris en charge sur les fonds de l'État. Les parents âgés de plus de soixante-dix ans recevaient 60 livres par an, ceux de moins de soixante-dix ans et les enfants de moins de huit ans, 40 livres ; les enfants entre huit et douze ans, 25 livres par an. Plus tard, les allocations furent fixées à 100 livres pour tous les parents de plus de soixante ans, et à 50 livres pour ceux de moins de soixante ans qui ne pouvaient plus travailler.

---

§ 2.

Événements militaires. — Tribunal révolutionnaire.  
Pénurie de grains. — Levée en masse. — Maximum.  
1793.

Dans la lutte contre l'ennemi extérieur, la fortune abandonna les drapeaux de la République. Le 13 mars 1793, Dumouriez fut battu à Neerwinden ; repoussé par la Belgique, son armée fut refoulée, et lui-même passa à l'ennemi le 3 avril pour échapper à une arrestation imminente. L'armée du Rhin, que la Moselle ne pouvait plus soutenir, dut — après avoir laissé une garnison aussi forte que possible à Mainz — évacuer le Palatinat en avril et se replier jusqu'à la frontière nord de l'Alsace, où le corps uni des Prussiens, des Autrichiens et des émigrés, sous le duc de Brunswick et le maréchal Wurmser, lui préparait une dure résistance.

Les mauvaises nouvelles du front portèrent à la Convention la prépondérance des chefs résolus et énergiques du parti de la Montagne. On sentait instinctivement que les idéalistes de la Gironde n'étaient pas les hommes capables de conduire la Patrie d'une main ferme à travers la tempête déchaînée, et l'opinion publique hissa le parti de la Montagne sur le pavois. Celui-ci forma le 6 avril un comité de neuf membres, le Comité de salut public, qui reçut un pouvoir dictatorial. Fin mai, les chefs de la

modérée du parti de la Gironde furent arrêtés au sein de la Convention, et dès lors les Montagnards furent les maîtres absolus de l'assemblée. Quelque jugement que l'on porte sur l'œuvre de ces hommes à la Convention, une chose demeure : ce sont eux qui sauvèrent la France de l'invasion étrangère.

Dès le mois de mars, le tribunal révolutionnaire avait été créé à l'instigation du parti de la Montagne — une juridiction extraordinaire devant laquelle traîtres et conjurés devaient répondre de leurs actes.

Sur le marché de Barr, l'arrivage de grains se fit très rare dès le début du printemps. Le quart de blé — dont le prix ordinaire était de 18 à 20 livres — coûtait en mai 1793 50 livres. Pour y remédier, la municipalité publia le 20 mai un arrêté interdisant aux boulangers de Barr, sous peine d'une amende de 20 livres, de cuire du pain de luxe, c'est-à-dire du pain au lait et du pain aux œufs. Toute la réserve de farine devait être utilisée pour la fabrication des types courants de pain, et le prix du pain fut fixé à 28 sols pour le pain de ménage de six livres et à 8 sols pour la livre de pain blanc. Six semaines plus tard, l'autorité municipale interdit également la cuisson du pain blanc ; il ne fut plus permis, pour ménager la farine de blé disponible, que de cuire un mélange de farine de blé et de seigle en demi-pain, ou de la farine de seigle seule, voire de la farine d'orge, en pain noir.

À la préoccupation pour le pain quotidien s'ajouta l'angoisse devant l'invasion ennemie. Le 25 juillet 1793, la garnison de Mainz dut capituler, et une fois leurs arrières assurés, les troupes unies des Prussiens, des Autrichiens et des princes du Reich, avec le corps des émigrés, purent se mettre en marche vers le Rhin. Les représentants du peuple Milhaud et Ruamps, en mission auprès de la région, déployèrent face à la gravité de la situation une activité surhumaine. Ils mirent en état de défense les forteresses du Bas-Rhin, firent acheminer vers l'armée armes et munitions et, par des sommations, et là où il le fallait, par des menaces, s'assurèrent le nécessaire en vivres et en fourrage.

La bourgeoisie de Barr fit également à cette époque fidèlement son devoir ; elle versa volontairement pour les besoins de la guerre deux sommes à la caisse de district : 1 224 livres prélevées sur les fonds d'église et un versement supplémentaire de 2 137 livres. De plus, les citoyens renoncèrent en faveur du trésor public aux indemnités qui leur revenaient pour les cantonnements de troupes. C'était là un sacrifice considérable, car les dépenses pour les deux premiers cantonnements s'étaient élevées à elles seules à 5 208 livres. Il y avait en effet séjourné provisoirement à Barr de janvier à octobre 1793 plusieurs unités militaires. Quand on connaît les obstacles que créaient la mauvaise récolte et la mauvaise volonté de la population rurale, on comprend la nécessité des mesures énergiques qui suivirent. Si l'on fait abstraction des

obstacles que la mauvaise récolte et la mauvaise volonté de la population rurale catholique et des prêtres réfractaires et des amis de l'émigration opposaient aux représentants du peuple pour bloquer leurs ordonnances aussi nécessaires qu'inévitables, on comprend que ces mêmes représentants, regardant leurs décrets qui semblent d'abord arbitraires et même barbares, savaient qu'ils accomplissaient au moins une nécessité vitale.

Il y avait en effet séjourné provisoirement à Barr de janvier à octobre 1793 :

Le 10e bataillon du département des Vosges.  
Une section du 3e bataillon du département du Cher.  
350 hommes du 3e bataillon et  
250 hommes du 5e bataillon du département du Jura.  
450 hommes du bataillon du Bas-Rhin.  
150 hommes du 14e régiment de cavalerie.  
Une section du 10e régiment de chasseurs à cheval.  
La 4e compagnie des chasseurs parisiens.  
600 hommes de hussards de la liberté.

Les Barrois firent encore un autre sacrifice considérable pour la République en mettant à la disposition de l'État, à titre de prêt volontaire, un peu plus de 150 000 livres, sans savoir si et quand ils reverraient l'argent avancé, en ces temps si incertains.

Au début du mois d'août, l'armée du Rhin, sous le général Landremont, avait été repoussée par les Alliés jusqu'à la Lauter. Landau était coupé de l'armée principale, et dans les combats quotidiens, les Français étaient durement pressés par la supériorité numérique ennemie. Malgré les efforts des représentants du peuple Milhaud et Ruamps, le ravitaillement de l'armée devenait de plus en plus difficile en raison de la dépréciation galopante de l'assignat ; six livres en papier-monnaie ne valaient plus à cette époque qu'une livre en monnaie métallique. Pour remédier à cette dévalorisation de l'assignat, le Directoire de district du Bas-Rhin publia le 14 août 1793 un décret selon lequel quiconque refuserait d'accepter les assignats à leur valeur nominale serait déféré, par voie révolutionnaire, c'est-à-dire par l'accusateur public, au tribunal révolutionnaire extraordinaire. Ce décret n'incita pas non plus la majorité de la population rurale à livrer ses réserves disponibles ; les paysans les dissimulaient, et les achats de grains devenaient presque impossibles non seulement pour les commissaires du gouvernement, mais aussi pour les particuliers. Sur le marché de Barr, pendant des semaines, aucun quart de

pour les cantonnements de troupes. C'était là un sacrifice considérable, car les dépenses pour les deux premiers cantonnements s'étaient élevées à elles seules à 5 208 livres. Il y avait en effet séjourné provisoirement à Barr de janvier à octobre 1793 :

Le 10e bataillon du département des Vosges.  
Une section du 3e bataillon du département du Cher.  
350 hommes du 3e bataillon et  
250 hommes du 5e bataillon du département du Jura.  
450 hommes du bataillon du Bas-Rhin.  
150 hommes du 14e régiment de cavalerie.  
Une section du 10e régiment de chasseurs à cheval.  
La 4e compagnie des chasseurs parisiens.  
600 hommes de hussards de la liberté.

Les Barrois firent encore un autre sacrifice considérable pour la République en mettant à la disposition de l'État, à titre de prêt volontaire, un peu plus de 150 000 livres, sans savoir si et quand ils reverraient l'argent avancé, en ces temps si incertains.

Au début du mois d'août, l'armée du Rhin, sous le général Landremont, avait été repoussée par les Alliés jusqu'à la Lauter. Landau était coupé de l'armée principale, et dans les combats quotidiens, les Français étaient durement pressés par la supériorité numérique ennemie. Malgré les efforts des représentants du peuple Milhaud et Ruamps, le ravitaillement de l'armée devenait de plus en plus difficile en raison de la dépréciation galopante de l'assignat ; six livres en papier-monnaie ne valaient plus à cette époque qu'une livre en monnaie métallique. Pour remédier à cette dévalorisation de l'assignat, le Directoire de district du Bas-Rhin publia le 14 août 1793 un décret selon lequel quiconque refuserait d'accepter les assignats à leur valeur nominale serait déféré, par voie révolutionnaire, c'est-à-dire par l'accusateur public, au tribunal révolutionnaire extraordinaire.

Ce décret n'incita pas non plus la majorité de la population rurale à livrer ses réserves disponibles ; les paysans les dissimulaient, et les achats de grains devenaient presque impossibles non seulement pour les commissaires du gouvernement, mais aussi pour les particuliers. Sur le marché de Barr, pendant des semaines, aucun quart de

---

1) Archives communales de Barr, H. 2.

2) Archives communales de Barr, D. 2, dd.

grain ne venait plus, et quand les boulangers avaient besoin de farine, ils devaient aller dans les villages où ils pouvaient, avec peine et misère, en obtenir de petites quantités, mais seulement contre de l'argent comptant. Au milieu du mois d'août, la pénurie de pain était effectivement installée dans notre ville.

C'est alors que la Convention nationale intervint d'une main ferme. Ce que l'appel au patriotisme, ce que le souci de l'existence de la Patrie n'avait pu obtenir, il fallait que la contrainte le produise ! Le 23 août 1793 parut le décret qui mettait sous séquestre toutes les ressources du pays, donnait aux représentants du peuple les pouvoirs extraordinaires nécessaires au renforcement de la défense nationale, et dont les principales dispositions étaient formulées en ces termes :

« Tous les Français sont mis en réquisition permanente pour le service des armées, jusqu'au moment où les ennemis auront été chassés du territoire de la République ; les jeunes gens iront au combat ; les hommes mariés forgeront des armes et transporteront des vivres ; les femmes feront des tentes, des vêtements et serviront dans les hôpitaux ; les enfants mettront le vieux linge en charpie ; les vieillards se feront porter sur les places publiques pour exciter le courage des guerriers et prêcher la haine des rois et l'unité de la République. Les bâtiments nationaux seront convertis en casernes ; les places publiques seront transformées en ateliers d'armes ; le sol des caves sera lessivé pour en extraire le salpêtre ; les chevaux de selle seront affectés à la cavalerie, à l'exception de ceux utilisés pour la culture, les bœufs de trait seront employés à l'artillerie et au transport des provisions. Tous les jeunes gens de dix-huit à vingt-cinq ans, qui constituent la première classe, doivent se tenir prêts à partir et s'exercer aux armes dans le chef-lieu du district dans l'intervalle. » De plus, le décret étendait les attributions des tribunaux révolutionnaires, dont l'un devait avoir son siège à Strasbourg ; ceux-ci n'étaient désormais plus uniquement compétents contre les contempteurs des assignats, mais contre tous ceux qui contrevenaient à l'une ou l'autre des dispositions du décret.

---

1) Archives communales de Barr, P. 14.

2) Cf. Stobel, « Histoire patriotique de l'Alsace », vol. 6, p. 190-191.

pour renforcer les garnisons dans les forteresses frontières. La municipalité de Barr reçut de son côté de l'autorité de département l'injonction de fournir pour ce contingent 77 hommes, qui devaient partir le 20 août pour Schlettstadt (Sélestat). Comme cette ville avait pourtant donné tant de preuves de ses sentiments patriotiques, il lui en coûtait de sacrifier encore cette volonté de sacrifice. Sur les 77 jeunes gens qui devaient prendre les armes, la plupart refusèrent d'obéir et s'enfuirent dans les forêts.

La nouvelle de cette rébellion parvint aux représentants du peuple Ruamps et Milhaud, qui se trouvaient à cette époque au front de la Rheinarmee. Forts du pouvoir dictatorial que le décret de la Convention du 23 août leur conférait sur la région placée sous leur tutelle, ils sévirent immédiatement contre les rebelles de Barr. Leur ordonnance, qui parvint à Barr le 26 août et y sema une terreur fort compréhensible, était ainsi libellée :

Lauterburg, le 24 août 1793  
en l'an premier de la Constitution républicaine.

Les représentants du peuple auprès de l'armée du Rhin, informés du soulèvement armé dans le district de Barr, qui a rendu nécessaire l'envoi de la force publique, enjoignent aux autorités civiles et militaires de traiter les rebelles de Barr comme les contre-révolutionnaires de la Vendée. Ils ordonnent qu'on aille jusqu'à étouffer dans l'œuf tout germe de révolte, que, conformément aux lois données contre les brigands de la Vendée, les maisons des rebelles soient rasées, que les forêts dans lesquelles ils se sont retranchés soient incendiées et qu'ils soient tous passés au fil du sabre. Si quelques-uns de ces traîtres à la Nation ont déjà été emprisonnés, ils seront dépouillés des bienfaits de la loi et dans les premières 24 heures mis à mort. Ils rendent responsables chaque fonctionnaire civil et militaire, voire chaque citoyen, qui refuserait d'aider de sa main armée à l'exécution du présent arrêté.

Signé : Ruamps et J. B. Milhaud.

Par bonheur pour notre ville, il ne fut pas immédiatement donné suite à ce rigoureux arrêté des représentants du peuple. Que ce soit la municipalité ou un ami inconnu de notre ville qui ait intercédé en sa faveur, ou encore que les nombreux sacrifices volontairement consentis jusqu'alors par les Barrois aient plaidé en leur faveur, l'exécution des mesures comminées fut suspendue. Dès le 28 août arriva une nouvelle injonction des mêmes représentants du peuple, venue cette fois de Weißenburg (Wissembourg), dont le ton était plus adouci. Celle-ci ne contenait aucune menace, mais constituait bien plutôt un chaleureux appel à l'amour éprouvé de la Patrie des Barrois, et elle ne manqua pas son but. En l'espace de deux jours, tous les réfractaires étaient rentrés, et le 31 août les 77 hommes partirent pour Schlettstadt (Sélestat), afin de se présenter à l'armée. La municipalité leur remit une indemnité journalière de 25 livres par tête et les vivres pour la première journée de marche.

À la frontière nord de l'Alsace, l'armée du Rhin sous le général Landremont menait une guerre d'escarmouches harassante avec l'armée des Alliés. Il ne vint pas à une grande bataille générale décisive ; on se borna dans les premiers jours de septembre 1793 à de petits combats presque quotidiens qui n'aboutissaient à aucune décision. Pour le 12 septembre, le conseil de guerre de l'armée du Rhin projetait une attaque énergique, et il décida, pour soutenir les troupes actives, le rassemblement général, c'est-à-dire la levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes dans les régions situées dans le périmètre des opérations militaires. De toutes parts les cloches d'alarme sonnèrent et appelèrent les hommes d'Alsace aux armes. Les instructions précisaient que 2 000 hommes du contingent territorial devaient se rendre à la petite forteresse de Fort-Vauban, située sur une île du Rhin, 6 000 hommes devaient marcher sur Lauterburg et le reste devait rejoindre la principale armée du général Landremont dans les lignes de Weißenburg (Wissembourg).

À Barr, le tocsin sonna le 8 septembre de quart d'heure en quart d'heure, rappelant les citoyens au

— 51 —

Par bonheur pour notre ville, il ne fut pas immédiatement donné suite à ce rigoureux arrêté des représentants du peuple. Que ce soit la municipalité ou un ami inconnu de notre ville qui ait intercédé en sa faveur, ou encore que les nombreux sacrifices volontairement consentis jusqu'alors par les Barrois aient plaidé en leur faveur, l'exécution des mesures comminées fut suspendue. Dès le 28 août arriva une nouvelle injonction des mêmes représentants du peuple, venue cette fois de Weißenburg (Wissembourg), dont le ton était plus adouci. Celle-ci ne contenait aucune menace, mais constituait bien plutôt un chaleureux appel à l'amour éprouvé de la Patrie des Barrois, et elle ne manqua pas son but. En l'espace de deux jours, tous les réfractaires étaient rentrés, et le 31 août les 77 hommes partirent pour Schlettstadt (Sélestat), afin de se présenter à l'armée. La municipalité leur remit une indemnité journalière de 25 livres par tête et les vivres pour la première journée de marche.

À la frontière nord de l'Alsace, l'armée du Rhin sous le général Landremont menait une guerre d'escarmouches harassante avec l'armée des Alliés. Il ne vint pas à une grande bataille générale décisive ; on se borna dans les premiers jours de septembre 1793 à de petits combats presque quotidiens qui n'aboutissaient à aucune décision. Pour le 12 septembre, le conseil de guerre de l'armée du Rhin projetait une attaque énergique, et il décida, pour soutenir les troupes actives, le rassemblement général, c'est-à-dire la levée en masse de tous les hommes en état de porter les armes dans les régions situées dans le périmètre des opérations militaires. De toutes parts les cloches d'alarme sonnèrent et appelèrent les hommes d'Alsace aux armes. Les instructions précisaient que 2 000 hommes du contingent territorial devaient se rendre à la petite forteresse de Fort-Vauban, située sur une île du Rhin, 6 000 hommes devaient marcher sur Lauterbourg et le reste devait rejoindre la principale armée du général Landremont dans les lignes de Weißenburg (Wissembourg).

À Barr, le tocsin sonna le 8 septembre de quart d'heure en quart d'heure, rappelant les citoyens au

---

1) D'après les documents conservés aux archives de Barr sur cet épisode, il n'est pas possible de tirer de conclusions certaines sur la nature de cette intervention favorable.

2) Archives communales de Barr, P. 22.

départ pour le combat. Comme la quasi-totalité de la bourgeoisie de la garde nationale de notre ville valide avait déjà été incorporée à l'armée, les préparatifs de mobilisation ne durèrent pas longtemps. Avec les gardes encore disponibles du premier contingent, c'est-à-dire ceux âgés de 18 à 25 ans, une compagnie fut formée, placée sous le commandement du commandant de la garde nationale, Joh. Jakob Moerlen. La première journée de marche conduisit la troupe à Strasbourg ; le 13 septembre, elle fut cantonnée à Neudorf, puis de là elle se dirigea vers le nord en longeant le Rhin, afin de rejoindre une colonne volante chargée de surveiller le fleuve entre Selz et Röschtwoog (Roeschwoog). Le 15 septembre, la compagnie barroise avait son quartier à Roppenheim, d'où son commandant Moerlen adressa une lettre pressante à la patriotique municipalité, dans laquelle il demandait l'envoi le plus rapide possible de vivres, lui et ses hommes en manquant cruellement. En octobre 1793, la compagnie barroise fut incorporée comme troisième compagnie au 4<sup>e</sup> bataillon du Bas-Rhin, et elle prit dès lors une part glorieuse aux combats décisifs dans lesquels l'ennemi fut défait. Mais nous y reviendrons plus tard.

Trois jours après le départ de la compagnie du premier contingent, le reste de la garde nationale, composé des hommes du deuxième et troisième contingents, c'est-à-dire les hommes de Barr âgés de 25 à 48 ans, resp. de 49 à 60 ans, dut se rendre à Strasbourg. Le bataillon ainsi formé comprenait six compagnies avec 30 officiers, 38 sous-officiers et 266 hommes de troupe, auxquels s'ajoutait encore le détachement monté avec un officier et 7 cavaliers. Le commandement supérieur était exercé par les deux membres de la municipalité les plus élevés en grade : Andreas Dietz et Michael Zahn. Il ne restait ainsi dans notre ville que les malades, les vieillards impotents et ceux qui, en raison de leur profession, étaient légalement dispensés du service militaire, à savoir : le médecin municipal, les deux chirurgiens les plus anciens, les curés avec leurs vicaires et le percepteur des contributions ; ainsi que quatre, dans la ville des chevaux restants, chacun. Qui se soustrayait illégalement au service était inscrit sur la liste des émigrés, ses biens étaient confisqués au profit de la République.

---

1) Archives communales de Barr, H. 2.

L'offensive de la Rheinarmee entière du 12 au 14 septembre n'apporta aucune décision. Les armées ennemies maintinrent en gros leurs positions et les opérations militaires tombèrent pendant un mois dans l'inaction. La conséquence de cette accalmie passagère fut que la garde nationale barroise put, après un bref séjour sans résultat dans la capitale, rentrer chez elle.

Fin septembre 1793, le général Carlen remplaça le général Landremont à la tête de la Rheinarmee. À la même époque, l'armée française de la Moselle, qui se tenait le long de la Saar, avait été refoulée par les Prussiens sous le duc de Brunswick et avait dû, en perdant ainsi le contact avec la Rheinarmee, se replier dans la région de Bitsch. Cette dernière n'avait pas seulement à tenir le choc de toute la puissance des Autrichiens, des émigrés et des troupes du Reich sur son centre à Weißenburg (Wissembourg) et sur son aile droite à Lauterburg, mais elle était encore menacée par les Prussiens victorieux sur son aile gauche. Dans ces circonstances propices, l'ensemble de la force des coalisés lança une attaque contre les Français ; celle-ci aboutit le 15 octobre au résultat que la Rheinarmee fut chassée de ses positions avantageuses dans les lignes de Weißenburg (Wissembourg). Dans les combats quotidiens, les Français durent reculer de plus en plus vers le sud, et le 17 octobre la Rheinarmee avait son aile droite entre Reichstett et Wanzenau (La Wantzenau), son centre derrière le Suffel, très proche de Strasbourg, tandis que son aile gauche s'efforçait de conserver la ville de Zabern (Saverne) et la liaison avec Lothringen vers la Moselarmee, ce qu'elle réussit également.

Le 15 octobre, tous les représentants du peuple envoyés en mission par la Convention aux armées républicaines du Rhin et de la Moselle se réunirent à Strasbourg, afin de délibérer sur les mesures propres à conjurer la catastrophe menaçante. L'une de leurs décisions fut la création d'un tribunal révolutionnaire et d'une armée révolutionnaire pour le département du Bas-Rhin. Les raisons qui déterminèrent les représentants du peuple à instituer ces deux redoutables instruments étaient exposées dans l'acte de leur création, ainsi rédigé :

---

1) Cf. Strobel, « Histoire patriotique de l'Alsace », vol. 6, p. 215 et suiv.

2) Cf. Strobel, « Histoire patriotique de l'Alsace », vol. 6, p. 207.

« Lorsque la Patrie est en danger et que les citoyens l'aggravent encore par leur égoïsme, leur négligence et leur cupidité, il est nécessaire que les commissaires des Convents présents aux armées prennent les mesures révolutionnaires les plus énergiques pour prévenir les malheurs qui pourraient en résulter. Nous vivons en un temps où la moindre résistance à l'acquittement de l'impôt peut compromettre la sécurité de la République et l'existence des armées françaises. Une triste expérience nous apprend que parfois un citoyen, qui reste froid devant les besoins de la Patrie et ne se soumet pas aux lois, doit être puni immédiatement et avec toute la sévérité. Qui eût pensé qu'après une riche moisson le ravitaillement de l'armée rencontrerait des obstacles ; qu'il se trouvait des gens sans cœur qui refusaient aux vaillants défenseurs de la Patrie les vivres qu'ils avaient ; qu'ils avaient acheté des approvisionnements avec des tiers ennemis ; qu'ils tâchent de priver les soldats de leur entretien pour les exciter au désordre et à la débauche. Pour contrecarrer ces desseins pernicieux, les représentants du peuple auprès des armées du Rhin et de la Moselle ont jugé nécessaire d'employer des moyens pour tenir en bride l'égoïsme et l'avarice de certaines personnes. Il faut donc qu'une puissance armée soit en état de procurer à l'armée des vivres incessamment et exclusivement, et qu'un tribunal extraordinaire soit institué pour juger et punir en tous lieux et à tout moment ceux qui ne livreront pas à ses commissaires les denrées alimentaires requises, livrant ainsi les provisions de vivres rassemblées dans le territoire de la République aux ennemis. »

Le tribunal révolutionnaire ainsi institué par les représentants du peuple siégeait à Strasbourg. Il était composé de l'ancien prêtre immigré d'Allemagne, Eulogius Schneider, comme accusateur public, de l'ancien vicaire épiscopal de Metz, Taffin, comme président, du ci-devant candidat en théologie de Strasbourg, Wolf, et du doreur Clavel, également strasbourgeois, comme assesseurs. Les attributions de ce tribunal étaient terribles. Quiconque était accusé par l'accusateur public était aussitôt arrêté ; dans les 24 heures, tout recours à toute autre instance d'appel étant écarté, son procès lui était fait. Le barème des peines était monstrueux ; contre les coupables étaient prononcées de très lourdes amendes, l'emprisonnement, la déportation et très souvent la peine de mort. Celle-ci était exécutée immédiatement après le prononcé du jugement, sur place, là où le délit avait été commis, à la guillotine. Les biens des condamnés revenaient à l'État.

Il y avait une petite restriction aux éventuels abus du tribunal révolutionnaire. Pour protéger les vrais patriotes, des cartes de sûreté (certificats de civisme) furent instituées fin octobre par les représentants du peuple Milhaud et Guyardin. Tout citoyen qui voulait se faire reconnaître comme non suspect et se mettre à l'abri du tribunal révolutionnaire devait se procurer auprès du comité de surveillance de sa commune une attestation de ses sentiments purement révolutionnaires et de son patriotisme irréprochable. Sur présentation de cette attestation, un fonctionnaire municipal lui délivrait alors une carte de sûreté.

L'armée révolutionnaire était un corps de mille hommes, formé d'officiers et de soldats des armées de la Moselle et du Rhin. Ce corps avait pour mission, outre la surveillance du ravitaillement de l'armée, de veiller à l'exécution des lois et des résolutions des représentants, ainsi que de punir les mal-intentionnés et les ennemis de la Révolution. Il lui incombait notamment la surveillance et la régulation de l'approvisionnement en grains, mais aussi d'éviter que des injustices ne soient commises lors du recouvrement des réquisitions.

On voit clairement que toutes ces mesures sévères furent prises par les représentants du peuple avant tout pour assurer le ravitaillement des armées et ainsi garantir la défense nationale. Le décret de la Convention du 29 septembre 1793, visant à endiguer la dépréciation des assignats, n'avait au fond pas d'autre but. Par ce même décret, les directoires de district avaient reçu pour mission de fixer des prix fermes pour tous les biens nécessaires à la vie. Les prix en vigueur en 1790 en monnaie sonnante devaient servir de base ; ces prix, augmentés d'un tiers, devaient constituer le prix maximum, le Maximum, au-delà duquel un vendeur ne pouvait réclamer de paiement en papier-monnaie. Le tribunal révolutionnaire était chargé de veiller au respect du Maximum et ainsi de maintenir la valeur des assignats.

---

1) Cf. Strobel, « Histoire patriotique de l'Alsace », vol. 6, p. 208.

Le tarif élaboré par le Directoire de district de Barr devait rester en vigueur jusqu'au mois de septembre 1796. Les prix fixés pour les articles de première nécessité sont ici reproduits :

Bétail gras.

Bœufs, première qualité — le quintal (Zentner) : 64 livres  
Bœufs de qualité inférieure et vaches de première qualité : 53 livres  
Vaches de moindre qualité : 43 livres  
Porcs : 52 livres  
Veaux de 40 livres, de Noël à Pâques — la pièce : 14 livres  
dto., de Pâques à septembre 94 : 20 livres  
Moutons — la paire : 38 livres

Viande verte.

Bonne viande de bœuf — la livre : 12 deniers  
Viande de bœuf et bonne viande de vache de qualité inférieure : 9  
Viande de vache ordinaire : 7  
Bonne viande de mouton : 10  
Viande de mouton de qualité inférieure : 7 drs. 4  
Viande de veau : 8  
Viande de veau, de Noël à Pâques : 6  
Le foie : 4  
Le poumon : 4  
Viande de porc : 11  
Lard : 14  
Une tête de veau : 16

Lard fumé, saindoux, beurre.

Lard fumé — la livre : 1 sol  
Saindoux — la livre : 18 deniers  
Beurre frais — la livre : 18 deniers

Fruits, fourrage et paille.

Beau froment — le quintal (Zentner) : 14 livres  
Méteil (moitié froment, moitié seigle) : 12  
Seigle : 9  
Maïs turc : 8  
Sarrasin : 7  
Avoine : 14  
Trèfle : 7  
Foin et trèfle : 6  
Paille : 3

Pain.

Le pain de six livres de froment, mi-blanc : 18 sols

Le pain de six livres de froment, au quart de seigle : 16 sols

---

2) Archives communales de Barr, P. 14b.

Vins.

L'ohm de vin de 1791 : 14 livres

L'ohm de vin de 1792 et de 93 : 11 livres

Vin fin, 1/3 de plus.

En vente au détail : La mesure de vin de 91 : 16 deniers

La mesure de vin de 92 et 93 : 14 deniers

Vin fin : La mesure : 1 sol et 5 deniers

Lait.

La mesure : 6 deniers

Œufs.

D'octobre à mars : la douzaine : 16 sols

D'avril à septembre : la douzaine : 8 sols

Fromages.

Vrai Emmenthal : le quintal — 88 livres ; la livre — 1 sol

Fromage suisse : le quintal — 50 livres ; la livre — 12 deniers

Fromage de Munster : le quintal — 45 livres ; la livre — 10 deniers

Poissons.

Bons poissons, vivants : la livre — 16 deniers

Poissons blancs : la livre — 8 deniers

Carpes : la livre — 13 deniers

Bolchen salés : la livre — 1 sol

Morue : la livre — 16 deniers

Hareng : la pièce — 2 deniers 6 oboles

Épicerie.

Sel : la livre — 2 deniers

Poivre : la livre — 4 sols

Sucre : la livre — 2 sols

Tabac à priser : le quintal — 60 à 100 livres

Tabac à fumer : la livre — 10 sols

Salaires journaliers.

Du 15 mars au 15 octobre : 1 sol 16 deniers

Du 16 octobre au 14 mars : 1 sol 10 deniers

Salaires annuels pour un ouvrier agricole : 150 livres

Salaires annuels pour une servante : 72 livres

Le tarif fut affiché à Barr le 14 Brumaire an II (4 novembre 1793.)

Les contempteurs du Maximum devaient bientôt constater avec quelle sévérité le tribunal révolutionnaire punissait les infractions au tarif. Le

25 octobre 1793, quatre contrevenants de notre région furent jugés à Strasbourg par le tribunal révolutionnaire ; les peines prononcées furent les suivantes :

Eva Lutz, bonnetière de Barr, accusée d'avoir vendu une paire de bas de laine pour 10 livres, est condamnée à livrer dans les 8 jours 24 paires de bas de laine au magasin national, et à être ensuite libérée.

Joh. Georg Roos, fabricant de bas de Gertweiler (Gertwiller), accusé d'avoir demandé 14 livres pour une paire de bas de laine blancs, a répondu que c'était le prix habituel, est condamné à 14 jours d'emprisonnement à Barr, à 500 livres d'amende pécuniaire, et à livrer au magasin national 50 paires de bas de laine.

Johann Müller, fabricant de bas de Gertweiler (Gertwiller), accusé d'avoir demandé trente livres pour une paire de bas violets, a répondu qu'il avait demandé cette somme parce que le tarif lui était encore inconnu ; il est condamné pour le prochain jour de marché à être exposé à Barr au pilori durant six heures, à être conduit à l'intérieur de la République, et à la confiscation de tous ses biens.

Joseph Linder, marchand de fer à Barr, accusé d'avoir vendu un couteau qui n'avait coûté au plus que dix sols en 1790 pour cinquante sols, est condamné à deux mois de prison dans la tour de Barr et à deux mille livres d'amende pécuniaire.

La boulangère Anna Maria Rieffel de Barr fut condamnée à huit jours de prison et à 2000 livres d'amende pécuniaire parce que, pour ne pas avoir à céder son pain contre des assignats, elle l'avait dissimulé.

Mais ces peines ne semblèrent pas non plus suffisamment intimider les contempteurs des assignats, car le 14 novembre 1793 l'avertissement public suivant fut affiché à Barr :

#### Tribunal révolutionnaire.

Les amendes pécuniaires, le pilori, la peine des galères n'ont pas encore suffi à faire appliquer les assignats et à mettre la loi en exécution.

---

1) Archives communales de Barr, P. 18.

Le premier qui sera convaincu d'avoir outrepassé le tarif ou d'avoir reçu les assignats à perte sera puni de mort.

Donné à Strasbourg, le 24 Brumaire an II.  
Signé : Taffin, Schneider, Wolf, Clavel, Weis.

Ce sévère régime du tribunal révolutionnaire à Strasbourg n'était, pour les Barrois vus de loin, qu'un épisode sans gravité, comparé à la tragédie bouleversante qui commença deux semaines plus tard et se joua dans notre ville même.

---

§ 3.

Saint-Just et Lebas en Alsace.  
Les Barrois auprès de l'armée de la Moselle. — Emprunt forcé.  
Réquisitions. — Suppression du culte.  
1793.

Fin octobre 1793, la Convention envoya deux de ses membres les plus éminents, les représentants du peuple Saint-Just et Lebas, en Alsace, pour relever le moral de l'armée du Rhin en difficulté et imprimer par leur énergie éprouvée un tour plus favorable aux opérations militaires.

Le général Pichegru prit le commandement suprême de l'armée du Rhin, et à l'armée de la Moselle le général Hoche, génial et plein d'une juvénile ardeur. Dans les combats quotidiens, les armées de la République se mesurèrent avec les ennemis ; et dès le cours du mois de novembre, les Autrichiens, les émigrés et les troupes du Reich furent progressivement repoussés par l'offensive tenace de Pichegru, et les Prussiens par la stratégie supérieure de Hoche des territoires alsaciens conquis en octobre. Dans les premiers jours de décembre, les armées du Rhin et de la Moselle purent se donner la main, et, marchant ensemble sous le commandement suprême de Hoche, ils infligèrent aux coalisés le 26 décembre 1793 la bataille décisive et victorieuse de Weißenburg (Wissembourg), par laquelle l'Alsace fut libérée de l'ennemi et le danger d'invasion écarté pour la seconde fois de la Patrie.

Aux combats ininterrompus des mois de septembre à décembre, les Barrois prirent une part glorieuse, tant les 77 hommes qui partirent le 31 août, que la compagnie du premier contingent

de la garde nationale, qui était partie à l'armée le 13 septembre. Ils étaient pour la plupart affectés au 4<sup>e</sup> bataillon du Bas-Rhin, qui appartenait à l'armée de la Moselle. Un beau témoignage en leur honneur est le document suivant, qui a été soustrait à l'oubli pour rappeler le souvenir des vaillants Barrois qui combattirent pour le salut de la Patrie en ces jours critiques :

Armée de la Moselle. 4<sup>e</sup> Bataillon du Bas-Rhin.

Les républicains formant le conseil d'administration du bataillon susmentionné certifient que le citoyen David Schuler, capitaine de la troisième compagnie du bataillon susmentionné, Johannes Walter, sous-lieutenant de ladite compagnie, Jakob Wantz, Michel Zimmermann, Jakob Schirardin et Georg Heiligenstein, caporaux de la troisième compagnie du bataillon susmentionné ; Friedrich Baumhauer, tambour de la troisième compagnie du bataillon susmentionné ; David Diehl, Georg Mauler, Jakob Geiler, Paul Grucker, Georg Wilm, Jakob Windesheim l'aîné, Jakob Windesheim le jeune, Theobald Denny, Jakob Diehl, Joseph Elsässer, Johannes Hättiger, Johannes Schmitt, Johannes Schirardin et Georg Werli, volontaires de la 3<sup>e</sup> compagnie du bataillon susmentionné, tous originaires de Barr, département du Bas-Rhin, au service actif des bataillons susmentionnés, qu'ils se sont toujours conduits en vaillants soldats et en vrais républicains !

Le succès des armées républicaines n'était pas imputable seulement au courage des soldats et aux qualités des chefs, mais les deux commissaires de la Convention Saint-Just et Lebas y avaient également leur part de mérite. Avec une énergie de fer, ils exigeaient du pays chaque sacrifice nécessaire au ravitaillement et à l'armement des armées, et là où la bonne volonté faisait défaut, ils mettaient en jeu le tribunal révolutionnaire et l'armée révolutionnaire. Il est impossible de nier que notre Alsace fut sévèrement malmenée, mais en des temps difficiles, là où la nécessité est impérieuse, les excès sont inévitables, et ils constituent un phénomène tel qu'il s'est produit dans le cours de toutes les révolutions violentes chez tous les peuples et qu'il se reproduira dans l'avenir.

---

1) Archives communales de Barr, H. 2. L'acte original est en langue française.

La guerre coûte de l'argent, exige des armes et des vêtements, et les commissaires de la Convention se procuraient ces choses là où et sous quelle forme elles se trouvaient dans le pays.

Par une loi du 3 septembre 1793, la Convention avait décrété un emprunt forcé qui devait être réparti proportionnellement sur les revenus. Le taux était le suivant :

De 1 000 livres de revenu — 100 livres de contribution à l'emprunt  
De 1 500 livres — 200 livres  
De 2 000 livres — 300 livres  
De 3 000 livres — 600 livres  
De 4 000 livres — 1 000 livres  
De 5 000 livres — 1 500 livres  
De 6 000 livres — 2 100 livres  
De 7 000 livres — 2 800 livres  
De 8 000 livres — 3 600 livres  
De 9 000 livres — 4 500 livres

Le taux applicable aux revenus dépassant 9 000 livres consistait en les 4 500 livres de contribution à l'emprunt plus la totalité du revenu excédant 9 000 livres. Un revenu de 10 000 livres était ainsi taxé à 4 500 + 1 000 livres, un revenu de 11 000 livres à 4 500 + 2 000 livres, etc.

Pouvaient être déduits du revenu pour le calcul :

1 000 livres pour chaque célibataire ou veuve sans enfants.  
1 500 livres pour chaque marié ou veuf avec enfants.  
1 000 livres pour la femme.  
1 000 livres pour chaque enfant.  
1 000 livres pour chaque ascendant appartenant au ménage.  
1 000 livres pour chaque vieillard, chaque femme et chaque enfant membres de la famille d'un défenseur de la Patrie ayant trouvé refuge dans le foyer de celui-ci en l'absence de son soutien de famille.

Après l'arrivée de Saint-Just et Lebas en Alsace, on s'appliqua sérieusement à lever l'emprunt forcé. Le 3 novembre 1793, l'ordre parvint à Barr de procéder à l'imposition des citoyens conformément à la loi du 3 septembre. Une commission de neuf membres fut instituée sous la présidence du

---

1) Archives communales de Barr, P. 23.

mairie Schuler, chargée de recueillir les déclarations des citoyens et, en cas de refus, de procéder à l'estimation de revenus des non-déclarants.

Le 20 décembre, la commission avait terminé ses travaux. Comme les familles de Barr étaient en moyenne assez nombreuses en enfants et que la plupart des citoyens les plus aisés avaient parmi eux des membres de l'armée, les déductions légalement autorisées dépassaient le revenu, de sorte que seuls les chefs de famille suivants, pour la plupart des veuves sans enfants, étaient astreints à participer à l'emprunt forcé :

Böckel Margarethe — revenu annuel : 3 499 l. 16 s. — déductions : 1 000 l. — cotisation : 749 l. 18 s. 9 d.

Knoderer Magdalena — revenu annuel : 2 478 l. 18 s. 9 d. — déductions : 1 000 l. — cotisation : 295 l. 15 s. 8 d.

Meckert Leonhard — revenu annuel : 2 851 l. 19 s. 11 d. — déductions : 2 500 l. — cotisation : 35 l. 4 s.

Moerlen Joh. Jakob — revenu annuel : 3 039 l. 7 s. 1 d. — déductions : 2 500 l. — cotisation : 53 l. 18 s. 8 d.

Brodt Christoph — revenu annuel : 2 719 l. 1 s. 6 d. — déductions : 2 500 l. — cotisation : 21 l. 18 s. 3 d.

Schuler Anna — revenu annuel : 1 259 l. 5 s. 11 d. — déductions : 1 000 l. — cotisation : 25 l. 18 s. 7 d.

Schmidt Catharina — revenu annuel : 1 091 l. 9 s. 5 d. — déductions : 1 000 l. — cotisation : 9 l. 2 s. 11 d.

Martin Elisabeth — revenu annuel : 2 102 l. 19 s. 8 d. — déductions : 2 000 l. — cotisation : 10 l. 5 s. 2 d.

Les listes d'imposition devaient être soumises au Directoire de district pour vérification ; or en mai 1794, l'agent national Daniel Stamm adressa encore à la municipalité un écrit dans lequel il signalait diverses erreurs dans les listes et les somma en termes sévères d'y remédier.

Le 7 novembre 1793, Saint-Just et Lebas ordonnèrent la livraison des objets liturgiques en métal. Les objets suivants furent prélevés dans l'église de Barr et déposés « sur l'autel de la Patrie » :

---

1) Archives communales de Barr, P. 10.

Provenant de l'église protestante :

Diverses garnitures de livres en argent, également dorées — 27 livres  $\frac{1}{2}$   
Argenterie — 23 livres  $\frac{1}{8}$   
Une custode en argent doré avec patène et cuillère — 1 livre  
Un dito — 5 livres  
Un dito — 29 livres  
Un ciboire en argent — 4 livres  
Quatre petits livres en argent — 8 livres  
Un calice doré et argenté, à pied — 25 livres  
Un calice argenté et doré — 27 livres  $\frac{1}{8}$   
Un grand calice doré et argenté — 29 livres  $\frac{1}{2}$   
Une grande et belle jarre en argent avec couvercle — 3 livres 10 sols  
Une grande jarre en argent dorée — 3 livres 7 livres  $\frac{1}{2}$   
Une grande jarre en argent argentée et dorée avec couvercle — 3 livres 9 livres  $\frac{3}{4}$   
Une grande jarre en argent dorée, dito — 3 livres 8 livres  
Un dito — 3 livres  
Une jarre en argent — 2 livres 22 livres  $\frac{1}{2}$   
Un dito — 3 livres 10 livres  $\frac{1}{4}$   
Un dito — 3 livres 11 livres  $\frac{1}{4}$   
Un porte-livre en argent — 1 livre 32 sols  
Un grand plat en argent — 3 livres 11 sols  
Broderies d'or et d'argent — 2 livres  
Franges dorées — 3 sols

Provenant de l'église catholique :

Un calice en argent doré avec patène et cuillère — 1 livre 12 sols  
Un dito — 1 livre 5 sols  
Un dito — 1 livre 29 sols  
Un dito — 4 sols  
Un ciboire en argent — 8 sols  
Quatre petits livres en argent — 13 sols  
Broderies d'or et d'argent — 3 livres 28 sols  
Ornements d'or et d'argent — 1 livre 31 sols  
Bordures dorées — 24 sols  
Bordures d'or et d'argent — (non précisé)  
Une monstrance avec pierres.  
Une croix dorée à pied de cuivre.

Le 20 novembre, le juge de paix barrois livra ces objets précieux au Directoire de district, et le même jour, celui-ci reçut encore l'ordre de détruire toutes les croix et autres emblèmes du fanatisme sur les places et les routes du canton.

Le 25 novembre, les femmes de Barr furent invitées à remettre leurs bijoux d'or et d'argent. Voici la liste de ce qu'elles offrirent à la Patrie :

99 coiffes dorées,

304 coiffes en argent,  
166 boucles en argent,  
Bordures et dentelles entrelacées d'or et d'argent,  
23 boucles d'oreilles serties de pierres précieuses,  
46 bracelets, bagues et boutons en argent, dorés et dorés.

Le lendemain vint l'ordre de fournir à Zabern (Saverne) quatre chevaux entièrement équipés avec leurs cavaliers bien armés ; de plus, la commune devait assurer la livraison du foin pour les chevaux pendant un an. Le 28 novembre, onze autres chevaux vinrent s'ajouter aux quatre déjà livrés.

Quelques jours plus tard fut publié l'ordre de remettre tout ustensile en cuivre et en plomb pour la fabrication de canons, puis le plus grand nombre possible de vêtements, et aussi toutes les armes appartenant en propre aux citoyens pour l'armée.

Il fut apporté :

306 chapeaux,  
1 357 chemises,  
275 paires de souliers et de bottes,  
125 paires de bas,  
3 couvertures en laine,  
69 draps de lit,  
198 manteaux,  
152 vêtements entiers,  
Guêtres, gants, tabatières.  
Une grande quantité de charpie,  
79 quintaux (Zentner) de vieux métal.

---

1) Archives communales de Barr, P. 14.

En armes :

308 fusils,  
224 sabres,  
45 épées,  
46 pistolets,  
3 488 cartouches.

Trois cloches d'église avaient déjà été conduites le 21 septembre à la fonderie de l'Arsenal strasbourgeois.

De plus, de nombreux chariots durent être mis à disposition pour le transport des objets réquisitionnés ; le tarif fixé par la liste du Maximum était pour chaque cheval attelé de 4 livres 4 sols, pour chaque bœuf de trait 3 livres 12 sols par jour, et les montants étaient imputés sur la caisse municipale pour le compte de l'État.

Plus douloureuse encore que la perte de biens et de fortune fut pour la bourgeoisie la suppression du culte, qui tomba dans les derniers jours de novembre 1793. À cette même époque, à peu près simultanément avec Saint-Just et Lebas, étaient venus en Alsace plusieurs Jacobins fougues parmi lesquels deux, le Messin Delatre et le Bourguignon du citoyen Dubois de Beaune, anciens prêtres tous deux, se distinguaient par la véhémence de leurs principes révolutionnaires. Ils se mirent à Strasbourg à la tête d'un parti de radicaux, composé principalement de non-Alsaciens, qui s'intitulait la sainte Propagande.

Les individus se réclamant de la Propagande affectaient d'avoir pour mission de chasser des Alsaciens les aristocrates, les tièdes, les usuriers et les égoïstes. Ils désignaient surtout les prêtres comme les traîtres à la Patrie. Le 27 novembre, ils tinrent au Münster une assemblée publique et à cette occasion l'un d'entre eux adressa au peuple le discours suivant :

« Le temps de la vérité et des lumières est arrivé, plus d'indulgence pour les erreurs. Les enseignements dont les prêtres ont si longtemps aveuglé l'esprit des peuples sont issus de l'orgueil et de la cupidité. Les prêtres ne sont que d'habiles charlatans dont on doit anéantir les prestiges ; les baptisés ne valent pas mieux que ceux qui refusent le baptême. Les serviteurs de toutes les religions peuvent mieux se montrer les vrais amis de la liberté en déposant sur l'autel de la raison les titres que leur ont conférés la superstition et en avouant que les dogmes qu'ils ont enseignés ne sont que tromperie, à l'exception de ce qui est en accord avec la morale éternelle. »

---

1) Cf. Strobel, « Histoire patriotique de l'Alsace », vol. 6, p. 235.

Le maire de Strasbourg, Monet, intime ami des ânes de la Propagande, proclama en conséquence que désormais le Münster serait le Temple de la Raison. Ce fut là le début de la suppression du culte de toutes les confessions en Alsace et de l'introduction du culte de la Raison.

À la place du curé Lorenz, décédé le 22 avril 1793, M. Maximilian Fritz, enseignant au Collège Wilhelmitanum de Strasbourg, avait été appelé le 12 mai comme pasteur évangélique à Barr. Il y avait donc, lors de la suppression du culte, les pasteurs en exercice à Barr : MM. Schweighäuser et Fritz comme pasteurs évangéliques, M. le vicaire Funck, natif de Mainz, comme desservant catholique. Le curé constitutionnel catholique Bergauer avait depuis longtemps renoncé à sa charge spirituelle et était devenu président du Directoire de district de notre ville.

À la séance de la municipalité du 29 novembre, les deux pasteurs évangéliques Schweighäuser et Fritz se présentèrent et déclarèrent leur volonté de cesser désormais d'exercer leur office spirituel. À cette occasion, le pasteur Fritz remit à l'autorité municipale la déclaration écrite suivante :

Citoyens, maire et officiers municipaux  
de la commune de Barr !

Depuis que le développement de la Raison s'est manifesté en moi, j'ai reconnu sa valeur et su qu'elle est la source la plus pure et la plus féconde du bonheur humain. Je l'ai cherchée et adorée partout où je l'ai trouvée. J'ai vénéré, aimé et étudié un Socrate, un Marc-Aurèle, un Rousseau et un Fénelon, ces maîtres de la Vérité, ces bienfaiteurs immortels de l'humanité. D'un autre côté, j'ai méprisé, voire haï ces savants qui, aussi vils qu'ils se croyaient perspicaces, au lieu d'éclairer le monde, abusaient du prestige que leur doit l'ignorance pour favoriser la superstition et le fanatisme, ces fléaux de l'humanité, ces sources de sottises et d'horreurs, des Croisades et de la nuit de la Saint-Barthélemy. Rempli de haine contre ces monstruosité, j'ai adoré et proclamé l'Être suprême, l'Ami et le Père des hommes, parce que je ne voulais d'autre culte que celui de la vertu et de l'amour le plus étendu et le plus

étendu du prochain. Les vaines subtilités qui blessent le bon sens des hommes, je les ai rejetées et n'ai reconnu comme vérité et religion que ces principes sur lesquels reposent : le bonheur de l'espèce humaine, la Morale dont la pratique confère à la vie humaine une valeur réelle, le développement des grandes facultés qui sommeillent dans l'homme, l'établissement de la Liberté et de l'Égalité qui brisent : l'égoïsme, l'orgueil, la bassesse, la haine et tout sentiment contraire aux grands buts de la société et au bonheur des hommes. Voilà la religion que je prêche et que j'ai cherché à inculquer au peuple dont j'étais chargé de l'instruction et de la direction vers le bonheur.

J'applaudis au triomphe de la Raison ! Unique hommage à la Vérité, à la Liberté et à l'Égalité, les seules sources du bonheur humain ! Je n'ai pas de patentes de prêtrise à remettre, car un pasteur évangélique n'a jamais été un prêtre, mais je renonce solennellement à tout acte de culte !

Vos concitoyens  
Karl Maximilian Fritz,  
ci-devant officiant du culte protestant à Barr.

De cette déclaration, on peut conclure jusqu'où le culte de la Raison, tel que des hommes de cœur le concevaient, était éloigné de la hideuse comédie en laquelle il fut dégradé par la suite !

Les deux pasteurs protestants conservèrent leurs presbytères, ainsi que les revenus provenant des biens d'Église, car le décret de la Convention du 17 août 1790 avait garanti leur possession à l'Église évangélique. Mais pour le reste, ils perdirent leurs traitements et durent se pourvoir d'un gagne-pain pour subvenir à leurs besoins. Le récit de leurs vicissitudes suivra plus loin. Encore plus grave était le sort du vicaire catholique Funck, car dès la destitution du roi, le revenu de la cure catholique, le plus

important, qui percevait 400 livres annuelles sur la cassette royale, avait été confisqué, et le vicaire était réduit aux 176 livres que la commune lui payait, et aux dons de ses paroissiens pour la plupart très pauvres. De plus, le vicaire, après la suppression du culte, perdit aussi la jouissance du presbytère.

---

1) Archives communales de Barr, D. 1. L'acte original est en langue française.

étendu du prochain. Les vaines subtilités qui blessent le bon sens des hommes, je les ai rejetées et n'ai reconnu comme vérité et religion que ces principes sur lesquels reposent : le bonheur de l'espèce humaine, la Morale dont la pratique confère à la vie humaine une valeur réelle, le développement des grandes facultés qui sommeillent dans l'homme, l'établissement de la Liberté et de l'Égalité qui brisent : l'égoïsme, l'orgueil, la bassesse, la haine et tout sentiment contraire aux grands buts de la société et au bonheur des hommes. Voilà la religion que je prêche et que j'ai cherché à inculquer au peuple dont j'étais chargé de l'instruction et de la direction vers le bonheur.

J'applaudis au triomphe de la Raison ! Unique hommage à la Vérité, à la Liberté et à l'Égalité, les seules sources du bonheur humain ! Je n'ai pas de patentes de prêtrise à remettre, car un pasteur évangélique n'a jamais été un prêtre, mais je renonce solennellement à tout acte de culte !

Vos concitoyens  
Karl Maximilian Fritz,  
ci-devant officiant du culte protestant à Barr.

De cette déclaration, on peut conclure jusqu'où le culte de la Raison, tel que des hommes de cœur le concevaient, était éloigné de la hideuse comédie en laquelle il fut dégradé par la suite !

Les deux pasteurs protestants conservèrent leurs presbytères, ainsi que les revenus provenant des biens d'Église, car le décret de la Convention du 17 août 1790 avait garanti leur possession à l'Église évangélique. Mais pour le reste, ils perdirent leurs traitements et durent se pourvoir d'un gagne-pain pour subvenir à leurs besoins. Le récit de leurs vicissitudes suivra plus loin. Encore plus grave était le sort du vicaire catholique Funck, car dès la destitution du roi, le revenu de la cure catholique, le plus important, qui percevait 400 livres annuelles sur la cassette royale, avait été confisqué, et le vicaire était réduit aux 176 livres que la commune lui payait, et aux dons de ses paroissiens pour la plupart très pauvres. De plus, le vicaire, après la suppression du culte, perdit aussi la jouissance du presbytère.

Le pasteur protestant de Mittelbergheim, M. Jakob Lauth, fut après la suppression du culte nommé secrétaire de la commune ; on lui laissa aussi les revenus de ses trois arpents de prés et de ses trois arpents de vignes qu'il avait détenus jusqu'alors. L'ancien pasteur protestant aveugle de Heiligenstein, M. Friedrich Strauß, alla s'établir à Mittelbergheim, où il vivait d'une pension de 400 livres que la ville de Strasbourg, le Spital local, la fondation St. Marx et l'hospice lui versaient ensemble.

Son successeur, M. Joh. Daniel Siegfried, fut arraché de son lit la nuit par un commissaire et deux gendarmes, transporté à Besançon comme suspect de trahison envers la Patrie, où il fut enfermé pendant sept semaines dans une chapelle avec 160 autres ecclésiastiques de diverses confessions.

---

§ 4.

Eulogius Schneider et le tribunal révolutionnaire à Barr.

Impôt révolutionnaire.

1793 — 1794.

Trois jours après la suppression du culte à Barr, le 2 décembre 1793, le tribunal révolutionnaire arriva dans notre ville. Il était parti de Strasbourg pour combattre dans la région de Molsheim et dans le district de Barr l'esprit aristocratique et contre-révolutionnaire qui y régnait prétendument. Combien peu la vie valait peu devant le tribunal révolutionnaire, c'est ce que montre le jugement de mort rendu le 24 novembre sur le pasteur protestant Fischer de Dorlisheim. Il est ainsi libellé :

Commission révolutionnaire.

Strasbourg, séance du quatre Reifmonat, en la deuxième année  
de la République une et indivisible.

Après examen du procès-verbal dressé par les citoyens Johann Georg Jost, Niklaus Oberlin et Johann Daniel Strohl, souscrit en dernier lieu le 29ten Nebelmonat (19 novembre), il ressort que le nommé Johann Jakob Fischer, pasteur protestant de Dorlisheim, âgé de 61 ans, a abusé de sa charge pour entraver les progrès de la Révolution, tenu des discours inconvenants, témoigné sa joie à l'approche des

---

1) Archives communales de Barr, P. 18.

ennemis sur le sol de la Liberté, en disant ironiquement : « D'où vient-on donc, qu'on n'entend plus crier par ici ? "Vive la Nation !" Un républicain honnête qui s'est inscrit le premier au registre des défenseurs de la Patrie, on l'accuse d'avoir vendu ses concitoyens. »

Le tribunal révolutionnaire, après avoir entendu l'accusé à la barre et le commissaire civil dans ses conclusions, a déclaré le prévenu Johann Jakob Fischer coupable des crimes qui lui sont imputés ; en conséquence, il l'a condamné à mort et à la confiscation de tous ses biens au profit de la République.

Signé :

C. Taffin, Président. Eulogius Schneider, Commissaire civil.

Wolf, Clavel, Juges. Weis, Secrétaire-Greffier.

On s'imagine facilement avec quels sentiments la bourgeoisie de Barr attendait l'arrivée du tribunal révolutionnaire. Celui-ci fit son entrée le matin du 2 décembre, et la plupart de ses membres prirent leur quartier dans l'auberge au Hêtre, sur la place de l'Hôtel de Ville, chez le membre de la municipalité David Degermann.

Le jour même de son arrivée, le tribunal tint au château une séance dans laquelle il infligea à un Juif de Niederehnheim (Niedernai), Samuel Scheyen, six ans de galères pour avoir contrevenu au Maximum. En second, Matthäus Ancel, un voiturier de quarante ans de Dambach, fut amené devant lui ; il fut condamné à mort pour des propos antipatriotiques et décapité sur la place devant le château où la guillotine avait été dressée. Ensuite, l'épouse du boulanger Andreas Kräutler de Barr dut payer d'une amende de 7 000 livres son refus d'accepter des assignats.

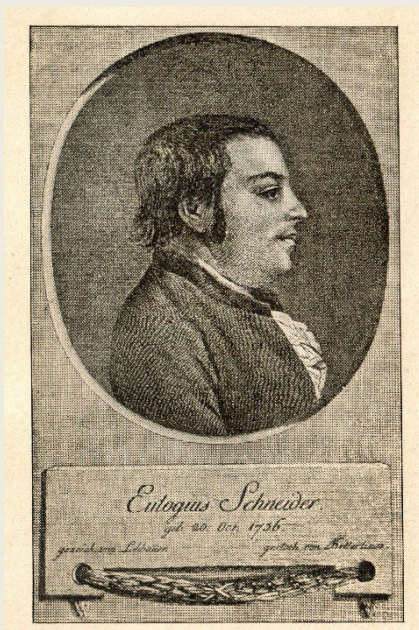
Le 3 décembre, le tribunal révolutionnaire fit une excursion à Oberehnheim (Obernai), où il condamna le percepteur Ignaz Doß « pour pusillanimité et méfiance envers la Constitution » à la détention jusqu'à la conclusion de la paix ; il prononça la peine de mort contre le gardien de la tour Johannes Friedrich et le cocher fugitif

---

1) Eulogius Schneider logeait lui-même dans la maison du tanneur Lantz, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, actuellement Hôtel zum weißen Löwen.

2) Archives communales de Barr, P. 14.

3) Archives communales de Barr, F. 15 II.



Joseph Sigrist, comme auteurs d'un soulèvement populaire contre-révolutionnaire du 9 juin, fut condamné à mort ; le boulanger Dominicus Spießer, qui s'était réjoui de la défaite des armées républicaines, subit le même sort. Le juge de paix Xaver Doß fut arrêté sous la suspicion d'avoir été en liaison avec l'ennemi et emmené à Barr pour y être jugé.

Pour le 4 décembre, une cérémonie d'inauguration du culte de la Raison fut prévue, à l'occasion de laquelle le président du district, l'ancien prêtre catholique Bergauer de Barr, fit publier la veille l'invitation suivante :

« Nous exigeons de la municipalité de Barr qu'elle ordonne à tous les prêtres de son arrondissement, de quelque culte qu'ils soient, y compris ceux qui appartiennent au culte dit mosaïque, ainsi qu'aux anabaptistes et autres, de se trouver demain à 9 heures du matin dans l'ancienne église paroissiale de Barr, pour assister à la fête de la Raison qui y sera célébrée. » La bourgeoisie fut également invitée à y paraître.

Du déroulement de cette fête, un rapport rédigé selon toute apparence par un membre de la municipalité nous donne, dans son manque de façons, une description bien vivante. En voici la reproduction textuelle :

« En l'an deux de la République franque, le quatorzième Frimaire (4 décembre 1793), à dix heures du matin, après que le soir du jour précédent le citoyen Président du district nous eut fait savoir par une lettre qu'en ce jour à l'heure susdite l'ancienne église paroissiale, dédiée au Temple de la Raison, devrait être inaugurée pour la première fois par la fête de la Raison, et que tous les membres du Conseil communal et habitants étaient invités à s'y trouver ; le Conseil communal se réunit en ce jour à la maison commune, et les municipalités du canton y parurent ; tous étant réunis, l'administration de district fut recueillie par la municipalité en ces lieux, de même que le Tribunal révolutionnaire qui se trouvait également en ces lieux, dans l'hôtellerie À la Brème, d'où l'on

---

1) Archives communales de Barr, P. 14.

2) Archives communales de Barr, D. 1. L'acte original est en langue française.

se rendit sous le son des cloches et de la musique au Temple susmentionné ; après y être arrivé, le citoyen Président du district y prononça une allocution ; puis tous les anciens pasteurs protestants des cinq communes forestières barroise suivirent, et à chaque discours, un chant de la Carmagnole ou un autre chant se rapportant à la fête fut exécuté avec accompagnement de musique ; après l'achèvement de cette cérémonie, le corps administratif regagna le lieu de ses séances, de même les juges du Tribunal révolutionnaire ; aussitôt on se rendit à la réjouissance générale de la Fête de la Raison et de la destruction et annihilation totales du Fanatisme ; la ville fut illuminée pour la nuit et la guillotine demeura en permanence sur la place. »

Pendant la fête, le président du tribunal Taffin prit la parole et proposa : comme on avait à Paris inventé un moyen de retravailler le vieux papier, et qu'on n'avait plus du tout besoin de la Bible et d'autres livres religieux, qu'on laissât passer les charrettes par toutes les rues, sur lesquelles les citoyens pourraient jeter leurs livres spirituels pour qu'on les emploie à un nouvel usage. Seule l'habileté du curé Joh. Michael Schweighäuser, soutenu par le (ci-devant) prêtre catholique Bergauer, très influent, parvint à empêcher ce projet d'être mis à exécution. Les deux présentèrent aux juges les conséquences funestes que ce projet devrait entraîner ; que la Bible était le seul livre grâce auquel le peuple pouvait acquérir des notions de moralité et de réconfort. Avec de grandes peines, le pasteur Schweighäuser obtint finalement l'autorisation de faire enseigner l'Évangile aux enfants. Tous les autres livres religieux furent interdits.

Au cours de cette cérémonie, le vicaire catholique Funck déposa également son sacerdoce et s'engagea, invité à cela par Eulogius Schneider, à se marier dans l'église même avec une jeune fille de Mittelbergheim.

Le lendemain, le tribunal révolutionnaire se consacra de nouveau au travail sérieux. Le 5 décembre comparut devant lui le juge de paix Xaver Doß, arrêté à Oberehnheim (Obernai), sous l'inculpation de trahison envers l'État. Parmi ses papiers, des écrits avaient été trouvés qui incriminaient la veuve Kuntz de Mittelbergheim

---

1) Note manuscrite du maire Nebinger de Heiligenstein.

et sa fille, et en conséquence ces deux femmes furent jugées conjointement avec Doß. Le verdict était pour les trois accusés la peine de mort.

Voici les deux jugements :

Commission révolutionnaire.

Barr, séance du 15 Reifmonat, en la deuxième année  
de la République une et indivisible. (5 déc.)

Après examen du procès-verbal dressé par le citoyen Martin, ci-devant commissaire municipal à Oberehnheim (Obernai), souscrit en dernier lieu le 10 Reifmonat (30 novembre).

Après examen des différents écrits relatifs à l'interrogatoire de Xaveri Doß, juge de paix à Oberehnheim (Obernai), ci-devant sergent exploitant de l'office de Benfeld, âgé de trente-huit ans, il ressort que ledit Xaver Doß s'est toujours montré traître à la Patrie, ami des ennemis de la République, intermédiaire des émigrés et partisan du fanatisme.

Ainsi le tribunal révolutionnaire, après avoir entendu l'accusé à la barre, et le commissaire civil dans ses conclusions, a déclaré que le susdit Xaver Doß est convaincu d'avoir entretenu des intelligences avec les ennemis les plus acharnés de la Nation, en leur servant d'intermédiaire avec les émigrés en correspondance et en leur fournissant des secours, à une époque où la guerre était déjà déclarée, et en ne dénonçant pas les émigrés qui étaient retournés sur le sol de la Liberté ; également en ce qu'il avait lu à l'assemblée de la commune le Manifeste de Brunswick et avait allumé le fanatisme ; en conséquence condamné à mort et la confiscation de ses biens au profit de la République ordonnée, et que le présent jugement est à exécuter sur les requêtes du commissaire civil auprès de l'armée révolutionnaire, à Barr.

Commission révolutionnaire.

Barr, séance du 15 Reifmonat, etc. (5 décembre).

Après examen de différents écrits trouvés parmi les papiers de Xaveri Doß, juge de paix à Oberehnheim (Obernai), il ressort que Salomea Kuntzin, veuve, âgée de soixante-douze ans, et Theresia Kuntzin, fille de celle-ci, âgée de quarante ans, toutes deux de Mittelbergheim, ont entretenu correspondance avec des émigrés et leur ont envoyé de l'argent, alors que la guerre était déjà déclarée.

Ainsi le tribunal révolutionnaire, après avoir entendu les accusées à la barre, et le commissaire civil dans ses conclusions, a déclaré que la dite veuve Salomea Kuntzin est convaincue d'avoir entretenu correspondance avec un émigré et de lui avoir envoyé de l'argent, à une époque où la guerre était déjà déclarée ; et que la dite Theresia Kuntzin est également convaincue d'avoir participé à l'envoi d'argent à cet émigré qui portait les armes contre la Patrie ; en conséquence condamnées toutes deux à mort et la confiscation de leurs biens au profit de la République ordonnée, et que le présent jugement est à exécuter sur les requêtes du commissaire civil auprès de l'armée révolutionnaire, à Barr.

Sont signés :

Carl Taffin, Président, Wolf et Clavel, Juges.

Eulogius Schneider, Commissaire civil.

Weis, Greffier du tribunal.

Encore dans l'après-midi du même jour, tous les trois durent périr sous la guillotine.

Pour que personne ne soit tenté de détourner quelque chose des biens confisqués des condamnés, le tribunal fit afficher le 6 décembre à Barr la déclaration suivante :

« Quiconque sera convaincu de soustraire ou de receler des biens ou des effets appartenant à des personnes condamnées à mort ou à la confiscation de leurs biens, ou appartenant à des émigrés, sera considéré comme traître à la Patrie et puni comme tel. »

La bourgeoisie ne s'était pas encore remise de l'effroi du 5 décembre qu'un nouveau coup l'atteignit le 8 décembre. Ce jour-là se présenta à la mairie de la ville le commissaire du comité général de sûreté de Strasbourg, Probst, qui réunit la

municipalité et exigea, en vertu d'un arrêté du Comité, la remise d'un impôt révolutionnaire de 800 000 livres dans les 24 heures. Cette somme, dit-il, devait être perçue en premier lieu sur les aristocrates, les fanatiques, les usuriers et les égoïstes de Barr.

Comme la foudre par un ciel serein, cet ordre tomba sur Barr. Le soir même, à neuf heures, la municipalité se réunit pour délibérer sur la meilleure façon de se tirer de cette périlleuse situation. La chose n'était pas rose du tout. Les caisses de la ville étaient totalement vides, l'aisance de la bourgeoisie avait été sérieusement entamée par la mauvaise récolte de 1792, par les charges de la guerre, par la forte dépréciation des assignats, mais le citoyen Probst avait déclaré que l'argent devait être là dans 24 heures — et que les autorités révolutionnaires n'avaient pas coutume de prouver à la guillotine qu'elles plaisaient ! Dehors, devant l'Hôtel de Ville, se profilaient dans l'obscurité de la nuit les silhouettes vagues du sinistre échafaud sanglant ; à la maison, femmes et enfants des délibérants étaient à genoux, le cœur tremblant, attendant le retour de l'époux, du père, dans une angoisse frémissante, si un mot trop brusque, un mot trop courroucé n'allait pas lui échapper et lui apporter la mort.

Comme était tragique le devoir des hommes de notre conseil ! Refuser l'écrasante contribution, c'était jouer non seulement leur tête, mais le refus pouvait signifier pour la ville l'irruption de l'armée révolutionnaire, la réquisition forcée et des violences ; en accédant à la demande, ils s'attiraient sur la tête la haine et les imprécations de leurs concitoyens spoliés !

Après de longues délibérations, il fut décidé d'offrir au commissaire Probst, à titre de versement provisoire, une somme de 300 000 livres, dans l'espoir qu'il se contenterait de cela et renoncerait à des mesures coercitives. Il fut ensuite décidé d'adresser au Comité à Paris une requête dans laquelle l'impossibilité de réunir les 800 000 livres demandées devait être exposée. Encore dans la même nuit, la requête fut

rédigée et expédiée le lendemain matin à Paris. Elle était ainsi libellée :

Aux  
Représentants du peuple souverain, la Convention nationale !

Le conseil municipal et les citoyens de la ville de Barr, du district de Barr, du département du Bas-Rhin, se voient contraints de recourir à l'autorité des législateurs, pour sauver leurs concitoyens d'une ruine totale.

Il est constant que ce sont les citoyens de Barr qui ont effectué la Révolution dans une contrée pénétrée de l'ancien système féodal. La commune, qui compte de 4000 à 5000 âmes, des artisans pour la plupart, qui ne vivent que du produit de leur travail, a fourni aux armées plus de 400 défenseurs de la Patrie ; de plus, elle a constamment fourni un grand nombre de vêtements, de bas, de chaussures, de draps de lit, ce qui est incontestable. L'emprunt volontaire seul a produit à Barr un résultat de plus de 150 000 livres.

Les habitants du département du Bas-Rhin n'ont décidément pas le talent de mettre leurs dons sous un jour favorable, vu que le Bulletin n'a pas même fait un honorable mention de ce qu'ils ont fait ; ils abandonnent cette satisfaction à ceux qui aiment à se faire un nom, se contentent, eux, d'apporter leurs dons, d'aider leurs frères d'armes, de travailler à l'affermissement de la Révolution heureuse qui signifie la renaissance des Français à la liberté, et de se taire. Cette satisfaction leur suffit, ils sont de vrais républicains et en tant que tels ils tiennent pour contraire à leur dignité de s'afficher avec une mesquine gloriole. Les républicains sont ennemis de cette apparence trompeuse ; ils font le bien pour le bien lui-même, et au-delà ne s'en occupent plus. Si donc ils vous parlent ainsi, législateurs, et qu'ils espèrent qu'on les entendra.

Mais le moment est venu pour eux de rompre leur silence. Des circonstances pressantes les y obligent et ils osent élever la voix en espérant qu'on voudra bien les entendre.

---

1) Archives communales de Barr, D. 2 dd. — L'acte original est en langue française.

On vient d'imposer à leur commune seule une taxe révolutionnaire de 800 000 livres ; ce sont les représentants du peuple envoyés dans le Bas-Rhin, qui ont ordonné cet impôt. Les requérants se gardent d'émettre toute autre considération qui les concernerait eux-mêmes. Ils se bornent à vous faire remarquer qu'une taxe aussi faite est inexécutable, car, si on vendait toutes les propriétés dans la commune, leur produit n'atteindrait pas cette somme. Comment serait-il possible d'imposer une telle taxe à 800 pères de famille, parmi lesquels six ou huit seulement sont soumis à l'emprunt forcé, dont le résultat ne dépasserait pas 1 200 livres ?

Les requérants s'occupent, ainsi qu'il a déjà été dit, du commerce des peaux et de cuirs ; ils fabriquent et livrent l'équipement en cuir aux armées et s'empressent, dès qu'un envoi est terminé, de le remettre avec le plus grand plaisir ; c'est là proprement leur affaire qu'ils ont maintenue jusqu'à présent par un honnête travail. Ils sont convaincus que si contre cette taxe révolutionnaire ils adressaient une protestation aux deux représentants du peuple qui sont à Strasbourg, ils en obtiendraient la radiation, mais comme ce ne sont pas eux qui l'ont ordonnée, ils ne peuvent pas non plus la révoquer.

Il ne reste donc aux requérants qu'à s'adresser à la Convention elle-même. Ils répètent, il leur est une impossibilité absolue d'acquitter cet impôt ; ils prient les législateurs, attendu cela, de bien vouloir prendre en considération que, nonobstant la loi du 14 frimaire et suivants, ils sont menacés par un commissaire de mesures de contrainte, s'ils n'acquittent pas les 800 000 livres, et pourtant de pareilles taxes ont été supprimées par les lois citées ! Arrêtez ces menaces, législateurs ! Vous le pouvez, vous le devez, mais agissez sans retard, car sinon vous aurez la douleur de voir la ruine totale d'une commune qui s'est livrée au plus pur patriotisme.

---

1) Il s'agit de la contribution imposée le 31 octobre 1793 par Saint-Just et Lebas sur les citoyens fortunés ; sa base d'imposition était de 800 000 livres réparties entre 3 millions de citoyens.

2) Baudot et Lacoste.

Oui, législateurs, tirez à contribution les égoïstes, les riches, qui étalent un luxe insultant, mais ne comptez pas les requérants parmi cette classe. Leur attachement à la République vous est connu, et vous les soutiendrez !

Le lendemain matin, la municipalité, comme elle en avait décidé, offrit au commissaire Probst l'acompte de 300 000 livres ; pour lui témoigner en même temps leur bonne volonté, elle fit afficher une très sévère proclamation dans laquelle elle invitait les citoyens à se rendre sans délai au château pour verser leur part de la taxe révolutionnaire. Comme on pouvait le prévoir, le travail n'avança pas très vite, et le délai fixé de 24 heures s'écoula sans que l'on ait remis quoi que ce soit au commissaire. Sur une lettre de menaces reçue en conséquence, la municipalité répondit en demandant à Probst conseil sur la façon d'amener la bourgeoisie lente et rétive à participer rapidement et de bon gré à la couverture de l'impôt. Probst répondit : « Par l'emprisonnement jusqu'au paiement intégral. »

Dans l'intervalle, les plus fortunés des citoyens avaient fait leur possible pour dissiper tout doute sur leur bonne volonté et se présenter devant le commissaire avec des valeurs réelles. Les Barrois suivants livrèrent ou s'engagèrent à la livraison des sommes ci-après :

Christoph Brodt, propriétaire de vignoble : 8 000 livres

Joh. Georg Jundt, l'aîné : 5 000 livres

Diebold Mummel : 5 000 livres

Moerlen et Roesch, marchands : 4 000 livres

Jakob, Joh. David et Mathias Moerlen : 6 500 livres

La famille Degermann : 12 000 livres

Johannes Bronner : 7 500 livres

Bernhard Springer : 4 000 livres

Johannes Dietz, l'aîné : 4 500 livres

Johannes Büreki : 4 000 livres

Johann Jakob Dietz : 3 000 livres

Johann Jakob Brodt, le boucher : 3 000 livres

Cette affaire avec Probst put être réglée sans qu'il y ait eu de conflit, ce qui fut d'autant plus heureux que Probst s'était joint en qualité d'assesseur assis au tribunal révolutionnaire au lieu de Clavel, si bien que dans le cas d'un affrontement, il serait devenu pour notre ville un adversaire extrêmement dangereux.

---

4) Archives communales de Barr, P. 14.

Le 8 décembre, le tribunal révolutionnaire tint encore une séance à Barr à laquelle la demoiselle Sarah Stamm, sœur de l'agent national auprès du Directoire de district de Barr, Daniel Stamm, assista. Elle avait été invitée à cette fin par Eulogius Schneider, qui l'avait déjà distinguée lors de la Fête de la Raison par un traitement aimable. Trois contrevenants au Maximum du Weilertale (Val de Villé) furent condamnés à des peines d'emprisonnement. Également le 9 décembre, une amende de 200 livres fut infligée au meunier Nicolas Marchal de Fouday, comme contempteur du Maximum. Le même jour, le tribunal se rendit à Epfig avec Probst, qui avait remplacé l'assesseur Clavel.

Le soir du 9 décembre, Eulogius Schneider prit la résolution de demander la main de la demoiselle Sarah Stamm. Il chargea de cette démarche ses collègues Taffin et Wolff, qui partirent vers une heure du soir de Barr, se présentèrent vers minuit devant l'habitation du père Stamm dans le Barrer Tal, le réveillèrent et lui remirent deux lettres de Schneider, l'une à lui-même : « Cher ami, je me suis décidé à épouser votre fille aînée. Consentez-y, je m'efforcerai de la rendre heureuse » — l'autre à la demoiselle Sarah : « Chère citoyenne, je vous aime, je sollicite votre main. Eulogius Schneider. » Le père Stamm appela sa femme et sa fille, et celles-ci acceptèrent sans hésiter la proposition de Schneider. Le 10 décembre, Taffin et Wolff se rendirent à Epfig en compagnie de la famille Stamm pour assister à la Fête de la Raison de Schneider ; le soir, la fiancée retourna avec ses parents à Barr, où à minuit les fiançailles furent inscrites, ce qui correspond à notre actuelle publication de mariage, à l'Hôtel de Ville. L'acte en question est ainsi libellé :

---

1) Archives communales de Barr, E. Registre des divorces.

N° 34. Eulogius Schneider, accusateur public du département du Bas-Rhin et véritable commissaire civil du tribunal révolutionnaire, domicilié à Strasbourg, citoyen français, né à Wipfeld en Franconie, fils majeur du feu citoyen Michael Schneider, ci-devant homme de loi audit lieu, et de la dame Margaretha Burgstahlin, s'est fiancé avec la demoiselle Sara Stamm, fille majeure du citoyen Johann Friedrich Stamm, Chef du bureau d'imposition du district d'ici et de la dame Maria Sara Werner, domiciliée ici, ce qui a été rendu public selon la loi de l'Assemblée Nationale du vingtième septembre 1792 par moi soussigné, Maire, en l'absence des fonctionnaires publics à Barr dans le Temple de la Raison devant la commune assemblée ; est rendu public le 22 frimaire (12 décembre) à 10 heures du matin en la 2<sup>e</sup> année de la République française.

Andreas Schuler, Maire.

Le 13 décembre, Schneider arriva de Schlettstadt (Sélestat), où le tribunal avait siégé, à Barr pour prendre sa fiancée ; il avait en effet reçu une lettre de Strasbourg qui ordonnait son retour, sous prétexte que le tribunal révolutionnaire avait besoin d'être complété. En réalité, c'était le maire de Strasbourg Monet, l'ami des propagandistes ennemis de Schneider, qui avait mis, auprès de Saint-Just et Lebas, la perte de Schneider en branle.

Le 14 décembre, Schneider quitta Barr avec sa fiancée et ses collègues du tribunal révolutionnaire. Dans une voiture à six chevaux qu'un détachement de la garde nationale montée de Barr escortait, il fit son entrée à Strasbourg. Ce fut là le dernier jour de son pouvoir, car là l'attendait la Némésis vengeresse.

Monet avait clairement fait savoir aux commissaires de la Convention Saint-Just et Lebas que Schneider dominait totalement le tribunal révolutionnaire, que ses juges ne délibéraient pas selon leur propre appréciation, mais se laissaient imposer les arrêtés par l'accusateur public ; que pendant les débats, les juges buvaient du vin et rendaient parfois la justice en état d'ivresse, et que Schneider lui-même s'était soumis à l'ivrogne. L'entrée triomphale dans Strasbourg, qui fit scandale, vu la misère générale, surtout au puritain sévèrement moral Saint-Just, scella la perte de Schneider.

---

1) Cf. Mühlenbeck, « Euloge Schneider », p. 301 et suiv.

Dans la nuit du 14 au 15 décembre, l'accusateur public fut arrêté dans son lit sur ordre des commissaires de la Convention. Le 15 décembre, il fut exposé à la guillotine sur la place d'armes pendant plusieurs heures, et de là il entama un voyage de six jours jusqu'à Paris dans la prison de l'Abbaye.

Sarah Stamm rentra à Barr chez ses parents. La mariage entre elle et Schneider n'avait pu avoir lieu, car la loi du 20 septembre 1792 prescrivait qu'entre la publication des fiançailles et le mariage un délai d'une semaine devait s'écouler. Comme Schneider fut arrêté 2 jours après la publication de ses fiançailles, le mariage était légalement impossible. Son ancienne fiancée se maria plus tard avec Friedrich Cotta de Strasbourg. Contrairement à ce qui était affirmé dans l'acte d'accusation contre Schneider, à savoir qu'il aurait imposé sa déclaration à elle et à ses parents par la terreur, Sarah Stamm déclara formellement qu'elle avait librement consenti, sans aucune contrainte, à devenir la femme de Schneider.

De sa prison à Paris, Eulogius Schneider écrivit le 8 février 1794 à la Société populaire de Barr une lettre dans laquelle il demandait une attestation de sa conduite pendant son séjour dans notre ville. La municipalité lui fut l'attestation qu'il réclamait.

Fin mars 1794, Eulogius Schneider fut jugé devant le tribunal révolutionnaire de Paris, jugement qui s'acheva par sa condamnation à mort. Le 1er avril tomba la tête du ci-devant accusateur public, dont le nom est resté jusqu'à ce jour dans notre ville comme la personnification de toutes les horreurs de la pire période de la Révolution.

L'une des mesures que le Directoire de district prit pendant la présence du tribunal révolutionnaire à Barr fut la création d'une commission de réquisition, chargée de tenir à jour l'inventaire des réserves existantes de grains, de farine, de foin, etc., dans toutes les communes du district. Le 10 décembre 1793, le citoyen Muckensturm d'Epfig fut nommé commissaire aux réquisitions.

Il devait recenser dans toutes les communes les stocks disponibles et il reçut l'ordre de dénoncer immédiatement au tribunal révolutionnaire chaque commune qui ne fournirait pas sur-le-champ tous les renseignements désirables sur les articles stockés dans sa localité.

Après l'arrestation de Schneider et la destitution de ses collègues, les représentants du peuple Saint-Just, Lebas et Baudot constituèrent un nouveau tribunal révolutionnaire. Le président en fut le citoyen Mainoni, les assesseurs les citoyens Teterel et Wolf, l'accusateur public le citoyen Neumann. La préoccupation principale du nouveau tribunal fut la lutte contre la dépréciation des assignats et la surveillance du respect du Maximum. Dans l'ensemble, depuis la disparition du premier tribunal révolutionnaire, le régime de la Terreur en Alsace ne cessa point ; mais comme notre ville ne fut plus dès lors en contact immédiat avec les hommes de la Terreur, elle ne revécut plus de scènes aussi pénibles qu'au temps de Schneider.

Le ton du nouveau tribunal révolutionnaire n'était pas doux, comme le prouve la circulaire qu'il adressa aux Barrois, qui dut être lue le 27 décembre 1793 au son du tambour dans toutes les rues de notre ville pour avertir les citoyens :

Salut et fraternité à nos concitoyens !

« La guillotine est en permanente disponibilité, elle venge toutes les offenses faites au peuple, afin que les assignats conservent leur crédit, afin que la honte de la différence entre cette monnaie nationale et la monnaie métallique ne reparaisse plus sur le sol de la Liberté. Les assignats sans perte font le triomphe de la République ; tous ceux qui les acceptent avec perte les avilissent, ou qui refusent de les prendre, sont ennemis du peuple, ennemis de la Liberté, et comme tels ils méritent la mort.

Le tarif assure aux pauvres leur entretien, il assure les moyens de subsistance aux défenseurs de la Patrie ; il est salutaire pour tous les citoyens ; ceux qui le dépassent, qui refusent de vendre, qui ferment leurs boutiques, leurs auberges, seront tous punis comme traîtres à la Patrie. »

Le commissaire du comité de sûreté de Strasbourg, Probst, qui, bien qu'ami de Schneider et provisoirement employé au tribunal révolutionnaire, avait gardé son poste. Le 23 décembre parvint de sa part une convocation à Barr pour lui faire parvenir les sommes déjà versées au titre de l'impôt révolutionnaire. Il décida également que les listes de contributions devaient être closes et remises immédiatement. La municipalité accéda à sa demande ; les sommes versées s'élevaient à 172 000 livres. Mais Probst n'en fut pas satisfait, car le 13 janvier 1794, une nouvelle injonction menaçante de sa part arriva, sommant de procéder sans délai au versement du solde. Le 13 janvier 1794 était le jour où la Convention avait soumis à son examen la pétition de la municipalité de Barr demandant l'exemption de l'impôt révolutionnaire. Comme depuis lors Probst ne se manifesta plus, que des versements ultérieurs ne furent ni réclamés ni expédiés, on peut admettre, bien que les archives gardent le silence sur ce point, que la Convention prit en considération la requête et annula le reste de l'écrasant impôt.

---

§ 5.

Fête de la Fraternité.

Arrestation du président de district Bergauer.

Échange d'assignats. — Barrois arrêtés.

Destitution du maire Schuler. — Confiscation des fonds de bienfaisance.

1794.

Les commissaires de la Convention Saint-Just et Lebas quittèrent l'Alsace après que l'ennemi eut dû évacuer notre province. La pesante main du régime de la Terreur ne s'en appesantit pas moins sur notre pays. Les régions les plus durement frappées furent celles que l'ennemi avait temporairement occupées, ainsi que la ville de Strasbourg. Là comme ici, les Jacobins extrémistes sévissaient contre les tièdes, les aristocrates, les amis de l'ennemi ; une vile et tyrannique inquisition des sentiments se déployait, et les gardiens patentés du patriotisme abusaient dans d'innombrables cas de leur pouvoir pour satisfaire, sous le manteau de l'amour de la Patrie, haines personnelles et intérêts propres.

À Paris, le pouvoir central passa au cours des premiers mois de l'année 1794 entièrement aux mains du Comité de salut public, un petit groupe de membres de la Convention conduit par Robespierre. Cette fraction affichait de plus en plus des tendances trop conservatrices au goût de ses anciens alliés du parti de la Montagne ; il en vint à une rupture ouverte, et le 25 mars 1794 Robespierre fit monter sur l'échafaud dix-neuf de ses anciens camarades de parti ; le 5 avril tombèrent également les têtes des anciens chefs du parti de la Montagne, Danton et Desmoulins.

Le système de gouvernement par la Terreur, mené à Paris par Robespierre et le Comité de salut public, n'épargna pas non plus l'Alsace. Si la ville de Barr n'avait plus à revivre les terribles journées du mois de décembre dans toute leur horreur, il se trouvait néanmoins dans ses murs deux pouvoirs qui veillaient à ce que le régime de la Terreur ne languisse pas ici non plus. C'étaient l'agent national auprès du Directoire de district, Daniel Stamm, et le comité de surveillance, qui jouait un rôle prépondérant au sein de la Société populaire barroise.

Ces deux instances, pour prouver la pureté de leurs convictions révolutionnaires, organisèrent le 9 janvier 1794 à Barr une somptueuse fête de la fraternité. Dans l'avant-midi, sous les sonneries de cloches et les salves de canons, un cortège déambula dans toutes les rues. Y participaient les membres du Directoire de district en tête, la Société populaire, puis le tribunal et la municipalité, conduit par la garde nationale. Ça et là le cortège s'arrêtait, et les participants s'embrassaient et se donnaient des baisers devant la foule étonnée, versant des larmes d'attendrissement sur la fraternité universelle généreusement éclosée, si puissante. Puis on se rendit au Temple de la Raison, où l'instituteur Koch et l'ancien pasteur Schweighäuser, qui y occupait également un poste d'instituteur, durent célébrer en discours solennels la fraternité désormais éternellement fondée sur terre. Sur l'Hôtel de Ville, du pain fut distribué aux indigents, une collecte fut ouverte pour les nécessiteux, et la fête se termina par les illuminations habituelles du château.

Dès le lendemain, le président de district Bergauer devait expérimenter un vif contraste avec la fraternité tout juste célébrée. Vint l'ordre émanant des représentants du peuple Baudot et Lacoste d'arrêter immédiatement le président et de le livrer à Strasbourg. La municipalité chargée de l'exécution de cet ordre fit conduire le 10 janvier Bergauer à Strasbourg par deux gardes nationaux. Quelques jours plus tard, le prisonnier devait être transporté par un gendarme à Besançon. Bergauer persuada son escorte, au lieu de prendre directement la voie vers sa destination, de passer par Barr, dans l'intention, dans son ancienne résidence où il connaissait tous les chemins et tous les passages, de prendre la fuite. Mais le Directoire de département eut vent de la chose et déjoua le plan en ordonnant par un courrier express la réarrestation de Bergauer et des gendarmes qui le conduisaient. Ainsi tous deux, au moment de leur arrivée à Barr, furent arrêtés et aussitôt reconduits à Strasbourg. La présidence du Directoire de district de Barr fut assumée par le vice-président Gottekien. Dès lors, l'agent national auprès du Directoire, Daniel Stamm, joua le rôle principal ; son ardeur révolutionnaire ne laissait plus la municipalité en paix, et toute la ville soupira d'aise quand le 19 février 1794 le siège du Directoire de district fut transféré de Barr à Schlettstadt (Sélestat). On fut ainsi du moins débarrassé de la présence odieuse de l'homme hargneux et autoritaire.

L'ancien curé catholique et président de district Bergauer ne fut pas le premier prisonnier que Barr dut envoyer à Strasbourg pour y être jeté en prison. Le 1er novembre 1793, l'agent national Stamm avait fait arrêter les Barrois suivants, qui étaient soupçonnés d'être de mauvais patriotes, et les avait fait transférer à Strasbourg pour être enfermés dans l'ancien grand séminaire, transformé en prison :

Jakob Faller, fondateur de cloches, 44 ans.

Jakob Rieffel, ci-devant percepteur, 61 ans.

Peter Steinfelder, ci-devant officier municipal.

Johann Jakob Martin, ci-devant schultheiß, 42 ans.

Georg Holdermann, ci-devant schultheiß, puis secrétaire de mairie, 35 ans.

Anton Friedrich, ci-devant huissier.

Friedrich Strengfeld, ci-devant forestier.

Sa servante.

Michael Marchal, ci-devant gardien de prison.

Dietrich Marchal, ci-devant forestier.

L'épouse Britsch, ci-devant cuisinière du curé.

---

1) Archives communales de Barr, D. 2 dd.

Le 27 janvier 1794, le nombre des prisonniers fut augmenté par l'arrestation de l'ancien vicaire catholique Funck, que Stamm fit arrêter comme suspect de trahison et conduire à Strasbourg.

L'agent national prépara à la municipalité de Barr une mauvaise surprise par la constitution d'une liste d'émigrés. Il exigea de l'autorité locale qu'elle inscrive sur cette liste tous les habitants de Barr qui avaient quitté le sol français avant le 1er juillet 1789 et qui, nonobstant l'ordre de rappel édicté par les lois du 6 août 1791 et du 8 avril 1792, n'étaient pas rentrés. L'inscription sur la liste des émigrés entraînait, outre d'autres peines, en premier lieu la confiscation des biens des personnes concernées au profit de l'État.

La municipalité fit radicalement la sourde oreille à l'ordre qui lui avait été adressé. Certes, quelques Barrois étaient absents et n'étaient pas encore rentrés, mais ils ne figuraient pas pour autant sur la liste des émigrés ; l'avis de Stamm à ce sujet était complètement faux. Les Barrois qu'il avait en vue étaient absolument des enfants du pays, et non des émigrés, des fils d'artisans qui, selon l'usage général des apprentis compagnons, séjournaient à l'étranger pour parfaire leur formation professionnelle. L'amour de la Patrie des citoyens de Barr était bien au-dessus de tout soupçon, à tel point qu'il était inconcevable que leurs fils, en acquérant de meilleures connaissances et une plus grande habileté dans leur métier, servissent la Patrie également comme émigrés, c'est-à-dire comme ennemis de cette Patrie, ainsi que le prétendait Stamm. S'ils n'étaient pas rentrés, c'est que dans les temps incertains de la guerre les voyages de retour n'avaient pas été possibles, ou que l'ordre de rappel n'avait pas été reçu.

La résistance de la municipalité repoussa provisoirement la question des émigrés, mais cela ne signifiait nullement l'abandon de la cause par Stamm, dont la ténacité obstinée finit cependant par imposer sa volonté, comme nous le verrons ultérieurement.

---

1) Archives communales de Barr, P. 3.

De quel esprit était animé l'agent national, nous le montre une lettre qu'il adressa au maire barrois pour exiger de lui la suppression des veilleurs de nuit qui troublaient son sommeil par leurs cris horaires. La voici dans sa traduction allemande :

Barr, le 26 Nivôse, an II (15 janvier 1794).

Au citoyen-maire de Barr !

Je n'ai rien contre le fait que le bon Dieu soit pour le repos des citoyens une entité fort utile, mais je suis aussi convaincu qu'il est absolument inutile que les agents du bon Dieu qui, la nuit, rodent dans les rues, pour nous souhaiter bonne nuit en son nom, laissent au moins dormir en paix les citoyens qui ne sont pas en relations particulières avec lui. Je trouve très inconvenant de la part de ces agents, des soi-disant crieurs de nuit, qu'ils mentent au peuple dès deux heures du matin en annonçant le point du jour. Du reste, nous avons ici des montres qui remplacent souvent avantageusement ces crieurs de nuit surexcités par les nouveaux vins. Qui est éveillé trouble les dormeurs et doit ennuyer inutilement, par les éternelles exhortations du bon Dieu, ceux d'entre nous qui ont à veiller.

Je te signale cet abus et t'invite à le supprimer le plus tôt possible.

Daniel Stamm.

En une occasion, Stamm fit preuve d'égards envers la municipalité, lors du règlement de leurs émoluments. Le 21 janvier 1794, ceux-ci furent proposés et, après approbation du Directoire de district, fixés comme suit :

Le maire devait désormais recevoir annuellement : 800 livres

L'agent national de la commune : 800 livres

Chaque membre de la municipalité : 100 livres

Chaque notable : 24 livres

Les deux membres des bureaux (adjoints), chacun : 100 livres

Pour que tous les pères de la ville se rendent bien compte que la majorité des traitements méritait d'être correctement perçue, il fallut publier un règlement selon lequel quiconque manquerait à ses obligations serait signalé au Directoire de district. L'officier municipal Andreas Dietz et l'agent national de la commune Andreas Elifzius, qui avaient souvent manqué aux séances, furent sévèrement rappelés à l'ordre pour veiller à ce que, afin d'éviter de graves désagréments, ils s'acquittent consciencieusement à l'avenir de leurs fonctions. Quelques jours plus tard, les autorités municipales devaient avoir amplement l'occasion de déployer leur zèle !

L'action énergique du tribunal révolutionnaire avait durant les trois derniers mois de l'année 1793 restreint la dépréciation des assignats. Après la destitution de Schneider, la grande terreur se dissipa et c'est chez les paysans surtout que réapparut le refus de conclure des transactions en assignats. Malgré le Maximum, deux prix se reconstituèrent en pratique très rapidement, selon que de l'argent comptant ou des assignats étaient offerts, et au cours du mois de janvier 1794 la valeur du papier-monnaie baissa de 40 %.

Les commissaires de la Convention présents en Alsace, Baudot et Lacoste, prirent de nouvelles mesures contre ces pratiques. Ils fondèrent par arrêté du 25 janvier 1794 la commission révolutionnaire, une autorité dont la mission principale était de poursuivre selon la procédure sommaire les contempteurs des assignats et les contrevenants au Maximum. Pour contraindre par là le peuple à utiliser le papier-monnaie en lui soustrayant l'argent comptant, ils ordonnèrent en outre sous la même date que le département du Bas-Rhin devait remettre aux caisses de l'État une somme de dix millions de livres en monnaie sonnante contre un montant équivalent en assignats. Sur ces dix millions, trois millions incombaient au district de Barr ; il incombait au Directoire de district de fixer la répartition entre les diverses communes.

---

1) Archives communales de Barr, P. 15, III.

L'agent national Stamm prépara la bourgeoisie barroise au saignement imminent par la proclamation suivante :

Barr, le 8 Pluviôse, an II (27 janvier 1794).

Usuriers ! jusqu'à quand voulez-vous encore mépriser les lois du pays ? Je connais toutes les escroqueries cachées que vous employez pour anéantir la monnaie nationale — je connais la façon des pourboires avec lesquels vous rançonnez le peuple ; je sais que l'argent comptant est votre idole.

Mais ne vous abusez pas : car je vous promets, hypocrites, que je vous dénoncerai tous. Chers citoyens, livrez-les-moi, ces misérables, ils ne sauront sûrement pas se soustraire au bras vengeur de la loi.

Contre vous, marchands de vins, bouchers, laboureurs et toute la bande des revendeurs et des accapareurs, qui n'agissez que pour vous, je parle.

Contre-révolutionnaires — sachez que la guillotine est pour vous en permanente disponibilité.

Daniel Stamm.

Parmi les « usuriers » mentionnés dans la proclamation de Stamm, les bouchers étaient les plus mal lotis. Dans leurs ventes quotidiennes, faciles à surveiller par chacun, il leur était impossible de dépasser le tarif fixé par le Maximum sans s'exposer aux peines les plus sévères. D'un autre côté, les paysans, rendus méfiants par le manifeste de Stamm, refusaient purement et simplement de vendre des bestiaux de boucherie, car ils préféraient garder leurs animaux que d'en accepter des assignats en paiement. Les porcs et les veaux non destinés à l'élevage étaient abattus par leurs propriétaires pour leur propre consommation. Il en résulta qu'au bout de quelques jours tous les bouchers de Barr n'avaient plus de viande en stock. Sur l'injonction de Stamm de se procurer sans délai la viande nécessaire, les douze bouchers de Barr adressèrent le 31 janvier au Directoire de district une pétition dans laquelle ils exposaient l'impossibilité de se procurer des bestiaux de boucherie et proposaient que le gouvernement leur livre les animaux nécessaires, qu'ils étaient prêts à abattre et à vendre entièrement gratuitement, en remettant les recettes hebdomadairement à la caisse de l'État, sans aucune déduction pour eux. En conséquence, le maire et l'agent national de la commune furent convoqués devant le Directoire de district pour fournir des informations plus précises sur la question de la viande. Le résultat de l'enquête fut un décret du 3 février par lequel le Directoire de district décidait : « Les deux membres de la municipalité, Andreas et Georg Dietz, à qui incombe la surveillance de la boucherie, n'ont pas rempli leurs obligations avec l'énergie nécessaire ; ils sont pour cela envoyés en arrêt pour 24 heures. Parmi les bouchers, les trois plus fortunés, Jakob Brod, Paul Dietz et la veuve Baumann seront arrêtés et maintenus en prison jusqu'à ce que les boucheries de la ville soient à nouveau suffisamment approvisionnées en viande. » Par la suite, le boucher Simon Frey fut emprisonné parce qu'il avait vendu de la viande de bœuf à vingt sols la livre au lieu de douze sols selon le tarif, et sa boutique fut aussitôt fermée.

---

1) Archives communales de Barr, K. 3.

2) Archives communales de Barr, P. 14 III.

Le jour du sévère jugement contre les bouchers, le 2 février 1794, la bourgeoisie fut encore frappée d'une surprise bien plus retentissante. C'est ce jour-là que fut annoncé le montant que le Directoire de district de la ville de Barr avait attribué au district comme sa part de l'échange de trois millions de monnaie sonnante contre des assignats, somme qui s'élevait à 230 000 livres et devait être versée dans les 48 heures à la caisse du district, où le même montant en assignats lui serait remis. Pour assurer l'exécution ponctuelle de cette résolution, le maire et l'agent national de la commune furent mis en état d'arrestation. Pour surveiller l'échange, le citoyen Michel de Schlettstadt (Sélestat) fut désigné comme commissaire. Les instructions adressées aux commissaires étaient ainsi rédigées :

« Que lesdits commissaires pénètrent bien de l'importance de leur mission, qui leur est confiée par le présent arrêté et qui n'a d'autre but que de détruire l'infâme agiotage de l'argent, qui ne vise qu'à faire mourir de faim les patriotes et à rendre déserte cette belle contrée, dont les habitants qui déjà si souvent il leur a été proposé d'être transférés dans l'intérieur de la République : comme il serait triste pour les pères de famille âgés d'aller chercher leur pain sous un ciel étranger ! Vous seuls commissaires vous êtes ceux qui pouvez conjurer cette tempête, si vous employez avec force la puissance qui vous est conférée. Toutes les demi-mesures seraient un crime qui vous conduirait à la guillotine. Choisissez entre la honte et le nom glorieux d'un serviteur bien méritant de la Patrie à laquelle vous devez tout.

Signé : Gottekien, vice-président, Depinay, Moerlen, Blanck, D. Stamm, agent national, Graff, premier secrétaire.

En même temps fut publié un décret selon lequel tous les citoyens devaient déclarer dans les trois jours la totalité des capitaux qu'ils avaient placés à l'extérieur.

---

1) Archives communales de Barr, P. 15 IV.

Le commissaire Michel se présenta à Barr le 4 février et prit des citoyens l'argent comptant qui lui fut apporté. Le délai imparti de 48 heures s'écoula, et l'argent comptant versé se monta à 25 234 livres au lieu des 230 000 livres prescrites. Les quatre contributions les plus élevées avaient été versées par les citoyens suivants :

2 850 livres par Johannes Dietz le jeune.  
2 200 livres par la veuve Mathias Kleinmann.  
2 160 livres par Johannes Michael Wittmann.  
1 800 livres par Johann Jakob Degermann.

Les autres versements s'échelonnèrent à la baisse jusqu'au montant le plus faible qui fut accepté, soit trois livres.

Ce maigre résultat jeta l'agent national Daniel Stamm, chargé de la surveillance générale de l'échange, dans une fureur sans bornes. Le 7 février, il adressa au maire Schuler le courrier suivant :

Au citoyen-maire de Barr.

La nécessité commande, le Français n'a qu'à obéir quand la loi parle. Une lettre que je viens de recevoir exige la part de Barr de la monnaie sonnante pour demain matin à neuf heures. Les riches coquins de cette ville ont presque rien livré ; ils veulent toujours abuser du peuple, mais ils se trompent. Je te commande, au cours de la nuit prochaine, de faire sceller les caisses, les armoires et les bureaux de ceux qui sont suspects, qui ont fait de fausses déclarations, de les faire également sceller ainsi que ceux qui n'ont rien déclaré. Il n'y a plus de ménagements : si cette nuit cette opération n'est pas effectuée, je suis convaincu que l'exécution de l'arrêté, dont l'exécution m'est particulièrement confiée, sera illusoire. Pour couvrir ma responsabilité, je te livre aux juges révolutionnaires.

Barr, le 19 Pluviôse, an II (7 février 1794).

L'agent national  
Daniel Stamm.

Le maire Schuler, à la réception de cette menace, fut pris d'une angoisse bien compréhensible. Il convoqua aussitôt la municipalité et nomma parmi elle une commission de quatre membres, à savoir les citoyens Georg Dietz, Mathias Apfel, Georg Geiller et Andreas Elifzius, chargée de procéder aux perquisitions à domicile de tous les

---

1) Archives communales de Barr, D. 1. — L'acte original est en langue française.

suspects. Le soir même du 7 février, la commission se mit en besogne. Elle se rendit chez les citoyens suivants :

Andreas Speckel, le boulanger.

Johannes Jund, le tanneur.

Johannes Blind, le maréchal-ferrant.

Jakob Roth, le boutonnier.

Kaspar Walter, le cordonnier.

Johannes Mathis, le tonnelier.

Daniel Mathis, le tisserand de bas.

Johannes Apfel, le tanneur.

Jakob Dietsch, le mégissier.

Michael Scheer, le tonnelier.

Friedrich Dietsch, le chapelier.

Chez tous, les sceaux furent apposés sur tous les meubles susceptibles de contenir de l'argent, et trois jours plus tard la commission procéda à l'inspection des caisses, armoires et commodes scellées. Nulle part ne fut trouvé d'argent comptant ; seul chez Jakob Roth, le boutonnier, on trouva 30 florins d'argent qui, selon les reçus joints, ne lui appartenaient pas, mais représentaient le denier de Dieu de ses enfants. Comme Stamm ne faisait pas confiance à la probité de la commission municipale, il fit fouiller pendant la nuit par le commissaire Michel et quelques gendarmes la maison du boulanger Diehl, l'un des citoyens les plus aisés, ainsi que les greniers et la cave à la recherche d'argent comptant. Mais là non plus on ne trouva qu'une petite quantité de monnaie d'appoint qu'il devait garder pour faire de la monnaie dans sa boutique. Ainsi toutes les mesures coercitives tombèrent dans le sable, et comme il était impossible de prouver des défaillances, aucune peine ne put être infligée.

Une semaine après ces événements, le 19 février 1794, le Directoire de district s'installa à Schlettstadt (Sélestat), et le commissaire Michel, à qui il manquait l'aiguillon de Stamm, gérait l'échange avec assez de nonchalance. Stamm le releva alors de ses fonctions et lui substitua le citoyen Groß, un ancien officier et un habile monsieur. Celui-ci vint à Barr, menaça, tempêta, attaqua à l'improviste les commerçants pour fouiller leurs caisses, mais malgré tous ses efforts l'argent comptant ne s'écoula que très lentement dans les coffres de l'État. Pour prouver son zèle,

Groß publia le 10 mars l'appel vigoureux suivant à une coopération énergique dans le travail de l'échange, pénible jusqu'alors et peu rentable :

Barr, le 20 Ventôse, an 2. Année de la République une, indivisible  
et démocratique française.

La municipalité de la commune de Barr est invitée, en tant que bons citoyens, à prêter la main à l'échange de la monnaie sonnante contre des assignats en montants égaux. Si elle s'y refusait contre toute attente, on devrait considérer cela comme un mépris de la monnaie nationale, ce qui serait un crime passible de mort. Tout le canton a les yeux fixés sur elle. Si elle donnait l'exemple d'un refus, quelles qu'en soient les raisons, d'obéir à l'arrêté du département du Bas-Rhin du 8 Pluviôse et à celui des représentants du peuple dans ledit département du 6 du mois susmentionné et enfin à la conclusion du Directoire de district de Benfeld du 14 du même mois, une exécution militaire sera décrétée contre la commune de Barr et placée sous mon commandement. Le discours que je tiens est celui d'un homme libre, d'un vieux soldat endurci dans le service, d'un patriote des plus anciens qui ne craint que Dieu et qui ne veut pas être injuste. Refuser cette opération signifierait vouloir affamer nos armées par la perte énorme des assignats, signifierait appeler les ennemis à venir en Alsace et nous traiter comme des esclaves, voudrait accréditer l'affirmation de ceux qui prétendent être un égoïste qui ne veut rien faire pour le bien public.

GROSS

Commissaire à l'accélération de l'opération susmentionnée.

Sur cet appel, la municipalité fut convoquée le 11 mars par le maire, et Groß fut invité à assister à la séance. Les pères de la ville refusèrent catégoriquement au commissaire les mesures de violence ; qu'il prenne les fonds déjà versés et se contente. Ils rassemblèrent leur décision dans un arrêté qu'ils rédigèrent aussitôt et remirent à Groß. En voici la teneur :

« La municipalité, considérant que certains citoyens parmi les plus importants qui ont encore les plus grosses sommes à acquitter,

---

1) Archives communales de Barr, D. 2 dd. L'acte original est en langue française.

2) Archives communales de Barr, D. 2 dd.

comme injustifiée, attendu que celui-ci avait fourni depuis toujours des preuves suffisantes de ses sentiments patriotiques pour n'être pas victime d'une mesure illégale.

Deux jours après cette requête, le 22 mars, toute la municipalité, à l'exception du membre David Degermann, qui était alors absent comme commissaire aux réquisitions, fut convoquée devant le Directoire de district à Schlettstadt (Sélestat). Comparurent : l'ancien maire Andreas Schuler, l'agent national de la commune Andreas Elifzius et les membres Andreas Dietz, Mathias Apfel, Johannes Dietz, Andreas Geyler et Friedrich Bender. Trois points d'inculpation leur furent présentés :

- 1) Leur manque de zèle dans l'échange d'assignats.
- 2) L'achat d'une quantité de grains sur le marché de Barr dépassant la part accordée à la commune.
- 3) Le protêt adressé par le chef du Directoire de district au représentant du peuple Foussedoire contre la destitution du maire Schuler.

Les Barrois défendirent vaillamment leur cause et réfutèrent avec succès tous les points d'inculpation ; certes, la destitution de Schuler demeura, les membres de la municipalité conservèrent leur charge, et le Directoire de district ne put leur infliger d'autre peine que le blâme. Ils furent rappelés à l'ordre de pénétrer à l'avenir de l'esprit des lois dont s'édifie le gouvernement révolutionnaire sur des bases majestueuses.

Le 27 mars, l'agent national de la commune de Benfeld, Lorenz, fut chargé par le Directoire de district de la gestion de la charge vacante, comme maire provisoire.

Durant ces agitées journées de mars, notre ville dut subir une nouvelle vexation. Le 21 février 1794, tous les biens des églises, y compris ceux de l'église protestante, avaient été déclarés par la Convention propriété nationale. Les fondations de bienfaisance furent également confisquées, car la Convention, considérant qu'il appartenait à la Nation de prendre soin des pauvres, estimait justifiée la confiscation des fonds d'assistance. Selon les comptes de l'ancien gardien de l'église Friedrich Knoderer,

du 29 décembre 1793, les biens de la fondation protestante de bienfaisance à Barr s'élevaient à 8 769 florins, 6 schillings et 8 pfennigs, auxquels s'ajoutaient encore des intérêts arriérés de 874 florins, 6 schillings et 9 ½ pfennigs. Comme cet argent avait été prêté à divers citoyens et qu'une résiliation immédiate n'était pas praticable, les reconnaissances de dettes correspondantes devaient être remises au gouvernement. Cette opération traîna en longueur ; ce n'est que le 29 août 1794 que les reconnaissances de dettes de la fondation protestante de bienfaisance, pour un montant de 4 610 livres, furent déposées à la caisse du district.

---

§ 6.

Nouveaux combats de la municipalité avec le Directoire de district.

Arrestations.

La municipalité traduite devant le tribunal.

1794.

Peu après la destitution du maire Schuler, les luttes reprirent de plus belle avec le Directoire de district au sujet des jeunes Barrois qui vivaient pour la plupart comme compagnons artisans à l'étranger, et que l'agent national Stamm avait déjà voulu traiter d'émigrés, mais s'était heurté à la résistance énergique de l'autorité locale. Cette fois, les tracasseries provenaient du comité de surveillance de la Société populaire barroise, composé des membres suivants : Johannes Brod, marchand, Andreas Boeckel, tanneur, Joseph Heywang, marchand, David Riefel, forestier, Johann Jakob Dietz, teinturier, Georg Blanck junior, Michael Meckert, Ludwig Drion, Reinhart Schwind, Paul Schmid, boulanger, Georg Dietz, tanneur et Johann Jakob Dietz, instituteur, l'ancien premier maire. Ce comité, composé des Jacobins les plus extrêmes de la ville, était aux prises avec la municipalité plus modérée et attendait que celle-ci, intimidée par les humiliations récemment subies, se montre docile. C'est ainsi qu'il advint que le 31 mars 1794, de ce comité de surveillance, une injonction signée par les citoyens Dietz, Blanck et Heywang fut adressée à la municipalité, lui demandant de fournir des renseignements précis sur les sentiments et la réputation des Barrois que Daniel Stamm avait arrêtés en novembre 1793

---

1) Vu le faible approvisionnement du marché de Barr, une ordonnance de la Régence prescrivait aux communes individuelles leurs achats.

et demandait également au comité la liste de ceux qui séjournèrent à l'étranger sans autorisation, ceux-ci devant être inscrits sur la liste des émigrés. La municipalité, qui supportait avec raison la prétention de la Société populaire à co-gouverner au moyen de son comité, répondit de façon évasive : sur les personnes arrêtées par Stamm, elle n'en savait rien, ne se sentait pas tenue de répondre au comité de surveillance ; les citoyens et citoyennes que l'on accusait de résidence à l'étranger non autorisée, ce n'était pas un délit, elle ne connaissait que deux émigrés, à savoir Joseph Ottenritter et Nicolaus Boussy. Ces deux-là étaient des compagnons artisans étrangers qui avaient auparavant séjourné provisoirement à Barr et avaient continué leur chemin après quelque temps, sans dire où ils allaient. Cette réponse évasive et railleuse irrita le comité de surveillance, qui dénonça à l'agent national Daniel Stamm à Schlettstadt (Sélestat) la municipalité pour faveur accordée à des traîtres à la Patrie.

Stamm, l'ami et le partisan des Jacobins de Barr, saisit avec délectation l'occasion de harceler à nouveau la municipalité, représentante des citoyens conservateurs et aisés. Cette indignation de l'agent national était bien davantage le fait de considérations personnelles que de préoccupations politiques. Il avait clairement compris pendant son séjour à Barr que lui, bien qu'il pût, en vertu de son office, terroriser les citoyens aisés, établis de longue date, en leur for intérieur ils ressentaient pour lui bien plus une profonde mépris que de la peur. Ils lui faisaient clairement comprendre qu'ils le tenaient, lui le chevalier de fortune arrivé de nulle part et le pitoyable fils de petit-bourgeois d'Epfig, pour un intrus de basse extraction, et ils le boudaient en conséquence socialement. La fureur contre le fait d'être ainsi ignoré était ce qui le rendait si hargneux envers les Barrois, non son patriotisme, non son sens du devoir, non son zèle de fonctionnaire.

Stamm demandait maintenant lui-même à la municipalité les réponses aux questions que le comité de surveillance lui avait soumises le 31 mars. Il lui fut aussi donné la même réponse que celle donnée au comité : on ne savait rien des prisonniers, les Barrois émigrés étaient à zéro, ceux que l'on accusait d'absence — dont le répertoire avait été soumis — n'étaient suspects ni de désertion ni de trahison envers la Patrie.

Sur cette requête de l'autorité municipale, Stamm adressa alors le 13 avril 1794 la réponse suivante :

« Sachez, maires et officiers municipaux, que je considère toute infidélité, tout parti pris que vous manifestez à la liste des prisonniers comme autant de crimes contre la République, et que je vous livrerai à la sévérité des lois.

La plupart d'entre vous, non pas tous, qui m'enverrez les répertoires, avez clairement montré, par ceux-là, combien vous obéissez peu aux lois républicaines ; vous vous êtes comportés en fait comme des complices des prisonniers qui trahissent la Patrie : car seul peut déclarer les conspirateurs et les suspects innocents celui qui veut travailler avec eux au renversement de la République ; et vous avez fait cela : vous avez chez vous un républicain qui voulait rétablir le règne des prêtres ; et vous aimez les principes de la liberté et de l'égalité, qui ne sont que les principes de son ancien gouvernement à lui ; ses opinions vous sont inconnues, lui qui publiquement appela le peuple à une contre-révolution.

Combien de temps voulez-vous encore impunément trahir la République ? combien de temps encore bafouer toutes les lois salutaires ? combien de temps faut-il que l'intérêt privé l'emporte sur l'intérêt de la République ?

La Convention nationale vous a mis de puissantes armes entre les mains ; considérez que votre responsabilité en est d'autant plus grande.

Je vous invite donc à vous conformer aux instructions et à observer la stricte impartialité ; la moindre infidélité vous fera un crime ; et sachez que, tant que je découvrirai un traître, j'en serai aussi souvent l'accusateur.

Daniel Stamm.

Cette proclamation de Stamm fut pour le comité de surveillance un document encourageant ; une autre satisfaction lui fut accordée par l'autorisation que lui donna le Directoire de district le 15 avril de mettre en œuvre la résolution suivante : quiconque observerait les anciens jours fériés fanatiques des dimanches et jours fériés serait condamné à creuser des tranchées de salpêtre ; le repos hebdomadaire est le décadi du calendrier républicain, tous les autres jours chaque citoyen doit travailler. De plus, le comité reçut pour mission de surveiller la suppression des armoiries sur les pierres bornes, au-dessus des portes et des portes cochères, comme les derniers témoins de la tyrannie.

---

1) Archives communales de Barr, P. 15 IV.

Dans la question des émigrés, le Directoire de district procéda avec la plus grande énergie ; le 25 avril, il nomma le greffier barrois Reinhart Schwind, du comité de surveillance, comme commissaire pour le recensement des émigrés et de leurs biens. Celui-ci s'acquitta de sa mission avec un grand zèle ; il dressa soigneusement non seulement les listes qu'on lui demandait, mais il parvint aussi à localiser seize Barrois qui lui semblaient suspects et qui furent le 14 juin arrêtés pour sentiment contre-révolutionnaire et enfermés dans le grand séminaire de Strasbourg.

Un peu auparavant, le 3 mai, sur ordre du commandant de la garde nationale, Johann Jakob Moerlen, le blanc-ferblantier Georg Arbogast avait été arrêté parce qu'il avait crié en état d'ivresse dans la Neugasse : « Vive le roi et tous ceux qui lui veulent du bien ! » L'accusé fut conduit à Strasbourg et condamné le 10 mai 1794 par le tribunal criminel local pour son cri séditieux et contre-révolutionnaire à être exposé deux heures publiquement à Barr sur la place de l'Hôtel de Ville le lendemain et à être ensuite emprisonné à Strasbourg jusqu'à la conclusion de la paix. Ce jugement relativement clément avait valu à Arbogast la circonstance heureuse que le tribunal acceptait son état d'ivresse comme facteur atténuant. À Barr on craignait généralement que le pauvre diable ne puisse échapper à la peine de mort. Le maire avait, par prévision du destin inéluctable, déjà fait confectionner un cercueil pour Arbogast le 9 mai et fait creuser une tombe. Par bonheur, les deux furent inutiles.

D'une manière générale, la garde nationale avait à cette époque beaucoup de travail à cause des personnes arrêtées. À Andlau était enfermé derrière les verrous un bon nombre de personnes suspectes. Pour les surveiller, la garde nationale barroise devait assurer du 7 au 23 juin quotidiennement un poste de garde de 25 hommes ; l'obligation de ce service contraignant fut finalement accordée aux Barrois sur demandes réitérées, et le service fut en définitive transféré aux seuls Andlauer.

Le 4 juillet, Paul Brenner, fils d'un des citoyens les plus en vue, fut déclaré ennemi de la Patrie. Comme il avait pris la fuite, ses biens furent confisqués et mis aux enchères au profit de la République ; son père, le propriétaire du moulin Brenner, fut condamné comme complice de la fuite de son fils à équiper et à salarier pendant deux ans des gardes nationaux. Ensuite, le 11 juillet encore, l'ancien pasteur Maximilian Fritz, sur ordre du représentant national de Strasbourg, fut arrêté comme partisan du ci-devant maire Dietrich. Fritz avait pendant quelque temps ouvert une école après la suppression du culte et était devenu ensuite inspecteur des travaux d'extraction du salpêtre. Il fut lui aussi enfermé dans le grand séminaire de Strasbourg.

Dans l'intervalle, le commissaire Schwind avait clos les listes de tous les Barrois absents et les avait envoyées au Directoire de district. Le 13 juillet 1794, celui-ci adressa à notre municipalité un nouveau courrier dans lequel il lui adressait encore une fois un blâme sévère pour sa lenteur dans l'affaire des émigrés et lui mettait en vue sa destitution. Il fut ensuite notifié à qui on devait considérer comme émigré et quelles peines avaient été prononcées contre ceux dont les noms figuraient sur les listes. Comme traîtres à la Patrie et par conséquent déchus de leurs biens au profit de l'État furent désignés :

Andreas Willm.  
Daniel Wolff.  
Johannes Eckard.  
Benjamin Kayser.  
Andreas Bechdolff.  
Salome Wolff.  
Andreas Schmitt.  
Benjamin Dietz.  
Anna Maria Blind.  
Friedrich Klein.  
Johannes Friedrich.  
Margaretha Friedrich.

---

1) Archives communales de Barr, J. 6.

2) Archives communales de Barr, J. 9.

furent finalement retirées aux gens de Barr après de répétées demandes, et finalement entièrement déléguées aux seuls habitants d'Andlau.

Le 4 juillet, Paul Brenner, fils d'un des citoyens les plus en vue, fut déclaré ennemi de la Patrie. Comme il avait pris la fuite, ses biens meubles et immeubles furent confisqués et vendus au profit de la République ; son père, le meunier Brenner, fut condamné, comme complice de la fuite de son fils, à équiper et à solder deux gardes nationaux. Puis, le 11 juillet encore, l'ancien curé Maximilian Fritz fut arrêté sur ordre de l'agent national de Strasbourg, comme partisan de l'ancien maire de cette ville, Dietrich. Fritz avait, après la suppression du culte, ouvert pendant quelque temps une école, et avait ensuite été nommé administrateur des travaux d'extraction du salpêtre. Il fut lui aussi enfermé dans le grand séminaire de Strasbourg.

Entre-temps, le commissaire Schwind avait clos les listes de tous les Barrois absents et les avait transmises au Directoire de district. Le 13 juillet 1794, ce dernier adressa à la municipalité de notre ville une lettre dans laquelle il lui adressait à nouveau un vif blâme pour sa négligence dans l'affaire des émigrés et lui signifiait qu'elle s'exposait à être destituée. Il fut ensuite notifié qui devait être considéré comme émigrant, et quelles peines étaient encourues par ceux dont les noms figuraient sur les listes. Furent désignés comme traîtres à la Patrie et déclarés en conséquence déchus de leurs biens au profit de l'État :

Andreas Willm.  
Daniel Wolff.  
Johannes Eckard.  
Benjamin Kayser.  
Andreas Bechdolff.  
Salome Wolff.  
Andreas Schmitt.  
Benjamin Dietz.  
Anna Maria Blind.  
Friedrich Klein.  
Johannes Friedrich.  
Margaretha Friedrich.

---

1) Archives communales de Barr, D. 1.

Andreas Bechdolff.  
Jakob Roth.  
David Keller.  
Paul Braun.  
Johannes Schuler.  
Michael Lindimer.  
Gottfried Wihel.  
Joseph Schulz.

De plus, parce qu'ils étaient suspects d'émigration, le séquestre fut mis sur les biens des personnes suivantes :

Johannes Willm.  
Stephan Willm.  
Johannes Baumhauer.  
Diebolt Mummel.  
Johannes Dietsch.  
Johannes Blind.  
Maria Blind.  
Georg Frey.  
Johannes Müller.  
David Dietsch.  
Engelhard Bechdolff.  
Friedrich Bechdolff.  
Jakob Dietsch.  
Gottfried Dietsch.  
Daniel Häring.  
Johannes Speckel.  
Georg Speckel.  
Michael Friedrich.  
Paul Bechdolff.  
Andreas Nied.  
Konrad Meyer.  
Heinrich Brenner.  
Catharina Margueritte.  
Jakob Keller.  
Georg Krauß.  
Jakob Blind.  
Johannes Roth.  
Andreas Müller.  
Jakob Krauß.  
Jakob Kräuter.  
Jakob Schwartz.

Johannes Korn.  
Georg Diehl.  
Andreas Hütt.  
Andreas Wagner.  
Anton Franck.  
Daniel Springer.  
Barbara Schmitt.  
Georg Madlinger.  
Paul Roth.  
Stefan Hättiger.  
Johannes Nied.  
Jakob Lutz.  
Georg Mary.  
Andreas Diehl.  
Andreas Reichenbach.

Pour couronner le tout, le 19 juillet, l'autorité de poursuite auprès du tribunal de district émit un mandat d'amener contre les membres suivants de la municipalité de Barr : les deux anciens maires Heinrich Kayser et Andreas Schuler, ainsi que les membres Johannes Dietsch, Andreas Dietsch, Johannes Diehl, Friedrich Bender, Andreas Geiler, David Degermann et Andreas Elifzius, au motif que leur affirmation persistante que les Barrois portés sur la liste des émigrés y auraient été inscrits à tort les rendait eux-mêmes hautement suspects.

Les accusés parurent sans crainte devant leurs juges, et ils réussirent à plaider leur cause si complètement qu'ils furent relaxés avec un acquittement pur et simple.

---

§ 7.

Réquisitions et opérations militaires.  
Fin de la Terreur. — Réintégration du maire Schuler.  
Distribution des biens communaux.  
1794.

Après la victoire décisive de Weißenburg (Wissembourg), fin 1793, sur les armées alliées des Autrichiens, Prussiens, émigrés et princes du Reich, les armées de la République avaient pénétré en Palatinat et avaient réoccupé le pays jusqu'à Worms ; à la mi-janvier 1794, la forteresse de Fort-Vauban, dernier point d'appui des Autrichiens sur sol français, tomba également. Des opérations militaires décisives ne furent pas menées pendant les trois premiers mois de l'année

1794, et le commandement militaire français utilisa ce temps pour la réorganisation, l'instruction et le ravitaillement des troupes. Les moyens nécessaires à cela durent à nouveau être tirés pour la plus grande part de l'Alsace, car le Palatinat avait été entièrement épuisé par l'inondation continue des partis belligérants.

La part allouée à la ville de Barr dans les réquisitions, et effectivement fournie par elle, fut si considérable qu'on ne peut que s'étonner de ses capacités extraordinaires.

Ce dont l'armée avait le plus besoin, c'était la poudre. Dans les derniers jours de 1793, l'autorité militaire réquisitionna à Barr pour la fabrication de poudre 580 setiers de cendres, 50 livres d'alun, six quintaux de potasse et dix quintaux de soufre. Ces matières furent livrées à l'Arsenal de Strasbourg. Dans les caves, les murs furent grattés et les couches supérieures du sol excavées pour en extraire le salpêtre contenu. Dans les chapelles Saint-Jakob et Saint-Philipp, la salpêtrerie fut installée ; les deux anciens pasteurs protestants, Michael Schweighäuser et Maximilian Fritz, étaient inspecteurs de la production de salpêtre, le premier pendant quinze mois entiers, le second seulement pour peu de temps, car il fut arrêté en juillet. Comme on pouvait obtenir de la plante sauvage du gazon une qualité de salpêtre particulièrement utilisable, la municipalité dut faire ramasser cette plante dans les forêts.

En janvier 1794, un magasin fut aménagé à Barr même pour recevoir les objets réquisitionnés. Le 15 janvier, la municipalité, étant responsable de la bonne exécution des réquisitions, nomma son membre David Degermann au poste de commissaire aux réquisitions. Sa première mission consista à recueillir dans tout le canton les selles, les brides, les couvertures de laine, les bottes d'équitation, les culottes de peau et les cuirs de sellerie, et à les apporter au magasin de Barr. Là, la valeur des objets était estimée par des experts, et celle-ci était versée aux anciens propriétaires par la caisse de district en assignats.

De la mi-avril, chaque maître cordonnier barrois devait confectionner toutes les dix jours deux paires de souliers pour l'armée ; les tanneurs de la ville étaient tenus de fournir le cuir nécessaire à leur fabrication. À partir de la fin juillet, ceux-ci durent mettre de côté la totalité de leur stock de cuir de bœuf pour le magasin militaire de Strasbourg et déclarer au Directoire de district l'ensemble de leurs existences, tant en

cuirs en cours de tannage qu'en produits semi-finis et apprêtés. Le Directoire de district installa le citoyen Rohl de Schlettstadt (Sélestat) comme surveillant des tanneries de Barr, afin qu'aucun cuir ne pût être vendu à d'autres fins. Il devait surveiller les entrées et sorties de travail et veiller à ce que l'ensemble du stock de marchandises finies fût uniquement destiné aux besoins de l'armée ; lors de la livraison au magasin de Strasbourg, le cuir était payé. Si un citoyen avait besoin de cuir à semelle, il devait en faire la demande au surveillant Rohl ; si celui-ci estimait le besoin justifié, il délivrait à l'acheteur une attestation en vertu de laquelle le tanneur pouvait alors lui remettre la quantité de cuir qui y était indiquée.

Fin mai et début juin, les chevaux aptes au service de cavalerie durent être livrés, puis toutes les cordes disponibles, ainsi que les effets et mobiliers provenant des guillotins, des déportés et des émigrés, au tribunal de district à Schlettstadt (Sélestat) ; la municipalité dut également rassembler les vieux parchemins et les y envoyer pour la fabrication de cartouches.

À partir du 23 juin, quatre serruriers furent détachés pour une longue durée à l'Arsenal de Strasbourg pour y contribuer à la fabrication d'armes. Tous les outils disponibles des serruriers restants, ainsi que ceux des menuisiers, charrons et charpentiers, furent réquisitionnés pour l'Arsenal. Les menuisiers de Barr reçurent l'ordre de fabriquer 26 lits pour l'hôpital militaire de Schlettstadt (Sélestat).

Les armes rentrées une première fois en novembre 1793 avaient été restituées aux bourgeois. Le 23 juin, elles furent à nouveau requises et, à l'exception de celles que possédait la garde nationale, livrées à l'Arsenal de Strasbourg : il y fut acheminé 200 fusils, 224 sabres, 45 épées et 56 pistolets. La municipalité adressa plus tard une requête au représentant du peuple Foussedoire pour la restitution de ces armes, à la suite de quoi, début octobre, 129 fusils et 46 pistolets furent rendus à leurs propriétaires.

La charge la plus lourde fut imposée à notre bourgeoisie le 2 mai. Les travaux de siège de l'année 1793 avaient fort endommagé les fortifications de la ville de Landau, et il s'agissait de les remettre en état le plus rapidement possible.

Pour participer aux travaux de remise en état des fortifications, 47 hommes de Barr devaient se rendre à Landau toutes les dix jours ; à l'arrivée des 47 suivants, le détachement de la décade précédente avait le droit de rentrer chez lui. Ces hommes ne recevaient aucune rémunération de l'État, la nourriture était chiche, et le logement dans la ville dévastée était exécration, si bien qu'un grand nombre des corvéables tombèrent malades. Ce dur service était d'autant plus pénible qu'au début juin vint s'y ajouter l'obligation de fournir le détachement de garde de 25 hommes déjà mentionné à Andlau.

La municipalité dut également prêter son concours aux travaux de réquisition. Le 24 juillet 1794, elle reçut du Directoire de district l'ordre de réquisitionner dans Barr même et dans les villages d'Epfig, Stotzheim, St. Peter, Zellweiler (Zellwiller), Walf, Burgheim (Bourgheim), Gertweiler (Gertwiller) et Goxweiler (Goxwiller), 4 000 quintaux de foin, 2 000 quintaux de paille et 3 800 quintaux de grain à acheminer vers le magasin militaire de Strasbourg. Chaque membre de la municipalité se vit assigner une localité, et il s'acquitta également de la tâche qui lui avait été confiée. La quantité de grain prescrite était cependant trop élevée ; aussi, afin de ne pas réduire les villageois à la misère, fut-elle ramenée à 1 096 quintaux.

À partir du 23 juillet, il ne fut plus permis de vendre d'eau-de-vie en gros à Barr ; la totalité du stock disponible devait être conservée en vue des besoins éventuels de l'armée.

La corvée de Landau prit fin à la mi-août, mais en compensation 15 hommes furent requis pour Schlettstadt (Sélestat), afin d'y travailler pendant une décade à la remise en état des fortifications.

L'ancien couvent d'Ebersheimmünster fut au cours du mois d'août 1794 transformé en hôpital militaire, et il fut commandé à Barr pour trois semaines de travaux trois maçons, deux charpentiers, un serrurier et deux menuisiers. Chacun des menuisiers restants devait fabriquer chez lui toutes les dix jours deux lits pour ledit hôpital. De plus, de nombreuses voitures devaient être tenues prêtes, entre autres quatre chariots à quatre chevaux pour le transport de farine depuis Strasbourg vers le Palatinat pour l'armée du Rhin.

Toutes ces livraisons étaient payées en assignats, soit lors de leur dépôt au magasin militaire par la commission des chambres de provisions, soit par la caisse de district. Pour les voitures, le paiement s'effectuait auprès de la caisse municipale.

Les immenses sacrifices que la Convention imposait à la Nation n'étaient pas inutiles. Les ressources rassemblées permirent aux commandants des armées françaises de lancer leurs troupes, désormais renforcées en nombre, en armement et en capacité, avec d'autant plus de vigueur contre l'ennemi.

Le centre de gravité des opérations militaires de l'année 1794 fut déplacé vers la Belgique. Là se déployaient trois armées françaises sur un front allongé s'étendant de la Moselle jusqu'à Dunkerque. L'aile droite était tenue par l'armée de la Moselle sous Jourdan, qui s'était à nouveau séparée de la Rheinarmee après la campagne victorieuse commune de fin 1793 ; au centre se trouvait l'armée des Ardennes sous Charbonnier, avec Kleber et Marceau comme sous-commandants ; l'aile gauche était formée par l'armée du Nord sous Pichegru, que Moreau assistait. Les Barrois qui avaient combattu à Weißenburg (Wissembourg) et en Palatinat étaient incorporés à l'armée de la Moselle, dont ils faisaient partie de la 8<sup>e</sup> compagnie du bataillon de la Meuse. Ils combattirent à la bataille de Fleurus, le 26 juin 1794, par laquelle Jourdan, sous le commandement duquel le commissaire de la Convention Lazare Carnot avait placé les trois armées réunies de la Sambre-et-Meuse, contraignit les 100 000 hommes des Autrichiens, Anglais et Hollandais à se retirer de Belgique et au-delà du Rhin. La victoire française à Fleurus contraignit également les Prussiens encore stationnés sur la rive gauche du Rhin à se replier sur la rive droite, car ils risquaient d'être pris en tenailles entre la Rheinarmee et l'armée de la Sambre-et-Meuse marchant du nord. Désormais l'essentiel était accompli, la puissance de la coalition brisée, la menace d'une invasion ennemie définitivement écartée.

La domination terroriste de Robespierre et de ses acolytes à l'intérieur tirait elle aussi rapidement vers sa fin. L'œuvre sanglante du tribunal révolutionnaire de Paris était devenue si effroyable que les membres encore survivants du parti de la Montagne à la Convention, amis des chefs Danton et Camille Desmoulins envoyés à l'échafaud par Robespierre en avril 1794, voyaient leur propre perte et celle de la Convention si ils ne se décidaient pas à renverser le dictateur sanguinaire et ses Jacobins. Le 26 juillet 1794, de graves menaces contre la Convention avaient été

proférées au sein du club jacobin de Paris acquis à Robespierre. Le 27 juillet, Billaud-Varenes et Tallien accusèrent Robespierre à la Convention de viser à la dictature et de trahir la République, et en demandèrent l'arrestation. Ce fut alors comme un ouragan sur le tyran. Ses anciens amis se jetèrent sur lui, la peur longtemps refoulée se mua en fureur insensée. Robespierre voulut parler, il ne put obtenir la parole — sa voix brisée se perdait dans le vacarme. « Le sang de Danton t'étouffe ! » lui cria un député. La Convention décréta l'arrestation du dictateur et de ses partisans. Robespierre, Couthon, Lebas, Saint-Just également, qui revenait tout droit de Fleurus où il avait participé à la bataille du 26 juin, furent arrêtés. Les Jacobins tentèrent de les délivrer, mais la Convention, avec l'aide des sections de la garde nationale parisienne qui lui étaient fidèles, imposa l'exécution de son décret. Le 28 juillet, Robespierre, Couthon, Saint-Just et avec eux dix-neuf chefs terroristes montèrent à l'échafaud. Le lendemain, quatre-vingt-deux autres Jacobins, complices de Robespierre dans son œuvre de terreur, furent décapités.

Aussitôt après la chute de Robespierre, le ton des autorités provinciales devint plus civil. Le petit tyran de notre région, l'agent national Daniel Stamm, modifia la manière de se conduire et se donna désormais les allures du bon Français à la place du terroriste. Pour montrer une preuve de son vrai patriotisme, il publia le 24 août un édit contre le vêtement traditionnel, alors encore porté partout. En voici le texte :

L'Agent national  
du district de Benfeld provisoirement à Schlettstadt (Sélestat)  
aux citoyens et citoyennes de son arrondissement.

Le vrai Franc doit vouer à l'exécration tout ce qu'il a encore en commun avec la maison d'Autriche ; son cœur doit s'indigner à la vue de tout ce qui a la moindre ressemblance avec les tyrans qui cherchent à assassiner notre liberté. Vous avez vu s'abattre l'aigle superbe qui osait jadis s'établir dans ces contrées ; vous avez vu détruire des inscriptions, briser par des mains libres des symboles qui devaient perpétuer la domination de cette maison arrogante et présomptueuse.

---

1) Archives communales de Barr, D. 1b.

Et par quel fâcheux destin, voit-on encore vos têtes voilées et vos corps défigurés par une parure gothique et barbare, qui distingue les idiots autrichiens du reste du monde ? Que prouve cette ridicule prédilection que vous accordez au costume allemand sinon un attachement punissable aux mœurs et aux usages de vos anciens tyrans, ou de ces misérables incapables de surmonter leurs habitudes ?

Croyez-vous donc, citoyens, que le vrai Franc, le véritable républicain, puisse voir cette parure sans former une opinion désavantageuse de votre amour pour la liberté ?

Votre propre intérêt et celui de ma patrie m'obligent de vous conjurer de bannir de vos cœurs et de vos corps jusqu'à la dernière trace d'une ressemblance encore existante avec les esclaves d'au-delà du Rhin. Soyez et devenez des Francs ; mais prouvez-le aussi en flétrissant les mœurs étrangères et en n'honorant que celles de votre Patrie.

Persuadé que vous prêterez l'oreille à mon invitation et que dans peu de temps les vœux de tout bon républicain seront accomplis, je me flatte de l'espoir de ne pas être dans le cas de solliciter auprès du Comité de salut public un décret sévère, qui, en vous forçant à renoncer à une parure exécrée, prouverait à votre honte qu'on s'est vu contraint de vous forcer à devenir des Francs.

D. Stamm.

La chute du régime de la Terreur à Paris produisit bientôt plusieurs heureuses conséquences dans notre ville. Le 1er septembre 1794 arriva la nouvelle que la plupart des Barrois détenus dans le grand séminaire de Strasbourg avaient été mis en liberté, et que les autres allaient bientôt pouvoir jouir à leur tour de leur liberté, ce qui se réalisa effectivement. Le dernier à être relâché fut l'ancien curé Fritz ; il revint à Barr en octobre et devint le 6 novembre greffier au tribunal de paix. Deux mois plus tard il obtint un poste d'instituteur à l'école communale, qu'il occupa jusqu'à ce que, après le rétablissement du culte public, il fût réintégré dans son presbytère. Quelques semaines après le

retour des prisonniers, comme il a déjà été décrit précédemment, son persécuteur, l'agent national du Directoire de district, Daniel Stamm, jugea bon de quitter l'Alsace.

Le 6 septembre 1794, le maire Andreas Schuler, destitué en mars, fut réintégré dans ses fonctions, et par là sonna l'heure de la mort du régime terroriste parallèle, le comité de surveillance de notre ville, qui s'était établi à demeure pendant la période du maire provisoire Lorenz à Barr. La veille même de la réintégration de Schuler, ce comité avait voulu relancer une affaire dont le règlement n'avait été empêché jusqu'alors que par la sangfroid supérieur de la municipalité. C'était la distribution des biens communaux, qui, si elle avait été exécutée, eût eu pour notre ville les conséquences les plus fâcheuses. Permettons-nous de consacrer à cet épisode intéressant une description circonstanciée.

Par décret de la Convention nationale du 10 juin 1793, il avait été ordonné aux communes de distribuer les biens communaux entre les citoyens au prorata de la population. Pour permettre cette opération, un état des biens communaux de notre ville fut dressé, et leur valeur déterminée par des experts. Cet état contenait 33 articles dont la valeur totale, selon l'estimation, s'élevait à 336 760 livres avec un revenu annuel net de 20 727 livres. Parmi ces articles figure la part de Barr dans la grande forêt estimée à 277 112 livres, et dans la forêt du Rotmannsberg à 11 440 livres.

Le 11 août 1793, la municipalité convoqua les citoyens à l'église pour délibérer sur le sort des biens communaux. Le maire Dietz exposa les dispositions du décret du 10 juin, mais attira l'attention sur les grands obstacles qui s'opposaient à une distribution immédiate. Deux procès étaient en cours : l'un avec Mittelbergheim au sujet des communaux du Ritteney, du Bruch de Zellweiler (Zellwiller) et du Buchenberg, l'autre avec la commune de Bernhardsweiler (Bernardvillé) au sujet du Bruch de Bernhardsweiler. Après l'exposé du président, on procéda au vote. 33 citoyens votèrent pour la distribution immédiate des biens communaux, 105 la réclamèrent également,

---

1) Cf. p. 82 et suiv.

2) Archives communales de Barr, N. 1 VI.

mais avec la restriction qu'il fallait d'abord attendre le règlement des questions litigieuses avec Mittelbergheim et Bernhardsweiler (Bernardvillé). Aucune voix ne se prononça pour le maintien des biens dans leur état non partagé.

On soumit d'abord à un tribunal arbitral siégeant à Andlau la question de la Blitt-Ritteney-Allmend, que Mittelbergheim revendiquait pour lui seul. Ce tribunal était composé des membres suivants : pour Barr, les citoyens König, Bechele et Hartmann de Colmar ; pour Mittelbergheim, les citoyens Hartmann et Carlier d'Andlau. En avril 1794, le tribunal arbitral rendit son jugement, qui décidait que l'Allmend de la Blitt-Ritteney serait partagée en deux moitiés, dont la partie occidentale appartiendrait à la commune de Mittelbergheim et la partie orientale à la ville de Barr. La question des autres communaux resta provisoirement en suspens, et sa solution fut définitivement empêchée par le cours ultérieur des événements politiques.

La municipalité ne voulait rien entendre de la distribution des biens communaux, et elle avait raison : les citoyens auraient bien chacun été heureux de recevoir leur part, mais si ensuite les dépenses communales avaient dû être couvertes sans exception par l'impôt direct, les récriminations et les protestations n'auraient pas eu de fin. Naturellement, on ne pouvait pas exprimer publiquement ce sentiment, car cela eût pu être interprété comme de la résistance, et la municipalité chercha donc à gagner du temps par des atermoiements continuels. Le 13 juin 1794, le Directoire de département l'enjoignit d'accélérer la distribution ; malgré cela, l'autorité municipale ne fit toujours aucune démarche à ce sujet, dans l'espoir de laisser s'endormir cette absurde affaire. Mais le comité de surveillance intervint alors et adressa le 5 septembre la lettre suivante à la municipalité :

La Société populaire de Barr à la Municipalité de Barr.

La Société vous invite, citoyens, à mettre en distribution les biens communaux de cette ville dès que cela sera possible, ou du moins à prendre les mesures que vous jugerez appropriées, afin que nos pauvres concitoyens puissent les planter et en tirer quelque profit.

Salut et fraternité.

Signé : Moerlen, Kaiser, Michel Zahn et Brodt.

Le lendemain arriva la nouvelle que le maire Schuler avait été réintégré, et il en ressortait sans ambiguïté que le régime jacobin touchait à sa fin. La municipalité s'empessa alors encore moins de céder aux pressions. Ce n'est qu'à la fin octobre que la Barrer Blitt-Ritteney fut délimitée par des bornes du côté de la part attribuée aux Mittelbergheimers, et qu'on y ajouta encore le terrain communal situé dans les parcelles « Strengmatten » et « Berg ». La superficie ainsi rassemblée s'élevait à 8 hectares, 35 ares et 56 centiares. Il y avait 3 798 âmes à pourvoir, si bien que chacun reçut 22 mètres carrés de terrain, que les propriétaires regroupèrent ensuite en ensembles plus grands par des échanges, ventes et achats mutuels. Ainsi la cupidité fut momentanément satisfaite, l'hiver arriva, et au cours de celui-ci les vues modérées l'emportèrent de plus en plus à la Convention. Les lois d'exception terroristes furent abrogées, et le décret sur la distribution des biens communaux perdit également sa force. Les forêts et les autres communaux échappèrent donc heureusement, à l'exception des 8 ½ hectares distribués, au morcellement. Au reste, il s'en fallut de peu que les propriétaires de cette parcelle n'en fussent à nouveau dépossédés. Après le rétablissement de la royauté en France, en 1815, le gouvernement voulut annuler la distribution et restituer à la ville son ancien bien. Le conseil municipal s'interposa et fit savoir au préfet que les propriétaires avaient transformé à grands frais et au prix d'efforts immenses ces terres jadis incultes et sans valeur en terres fertiles, de sorte que ce serait une injustice de les leur reprendre. Sur quoi le gouvernement laissa les choses dans l'état où elles se trouvaient.

La municipalité fit encore un pas supplémentaire pour arracher l'autorité des mains du comité de surveillance en octobre 1794, en reprenant en main l'exercice du pouvoir de police. Celui-ci avait été exercé pendant la Terreur par la garde nationale, dont les chefs appartenaient au comité ou en partageaient les convictions. Pour la surveillance du service de police, la municipalité nomma le 20 octobre les deux citoyens Daniel Afel et Paul Schmitt. Pour donner cependant une preuve de leur patriotisme et ne pas se rendre suspects auprès du comité de surveillance mis sur la touche,

l'autorité municipale organisa pour le lendemain, le 21 octobre, une fête en l'honneur des victoires des armées républicaines et fit planter à cette occasion trois arbres de la liberté sur la place du château. Elle s'attacha également à se montrer comme la gardienne vigilante des décrets de la Convention ; elle publia le 24 décembre 1794 un avis mettant les citoyens en demeure de ne pas refuser les assignats, sous peine d'une amende de 3 000 livres.

La tâche la plus importante qui incombait à la municipalité dans les derniers jours de l'année 1794 fut celle de la protection des forêts. On vit alors à nouveau combien il est difficile pour certains hommes de supporter la liberté. Tout comme après la prise de la Bastille, la chute du régime de la Terreur fut suivie d'un pillage insensé de nos forêts. Le 27 décembre, les gardes forestiers étant impuissants, une commission de trois membres de la municipalité fut constituée ; ces derniers se mirent à la tête de fortes patrouilles de la garde nationale et parcoururent les forêts alternativement de jour et de nuit. Après avoir arrêté un certain nombre de délinquants forestiers, ils parvinrent à rétablir l'ordre.

---

§ 8.

Le système scolaire. — 1790-1802.

La Terreur apporta à notre ville, outre de nombreuses tribulations et vexations de toute sorte, une réalisation positive : la mise en place d'un système scolaire progressiste et fonctionnel. Les représentants du peuple Saint-Just et Lebas s'en rendirent particulièrement méritants dans le Bas-Rhin.

Avant la Révolution, l'activité de l'instituteur se limitait à quelques matières. Lire et écrire, quelques éléments de calcul, c'était ce qu'il avait à enseigner ; pour le reste, l'instruction religieuse remplissait la majeure partie du programme. Les instituteurs étaient nommés par les seigneurs Landpfleger ; le bourg de Barr leur versait la plus grande partie de leur traitement en espèces, en bois et en logement gratuit ; de la seigneurie, c'est-à-dire de Strasbourg, ils recevaient une allocation en grain. Après que la Révolution eut mis fin à la seigneurie strasbourgeoise à Barr, la Nation prit en charge

une partie des traitements des instituteurs pendant les années 1790 à 1793. Le 19 juillet 1793, le Directoire de district fit savoir à la municipalité de Barr que désormais la caisse municipale devrait pourvoir à l'intégralité du traitement des instituteurs.

La Convention provoqua une réforme fondamentale de l'enseignement primaire par son décret du 19 décembre 1793 ; dans ce dernier, elle ordonnait la création d'écoles dans toutes les communes, tout en autorisant en même temps chaque Français qui avait les compétences nécessaires à dispenser l'enseignement en dehors de l'école officielle, à la condition que celui-ci soit public.

Le 29 décembre, les représentants du peuple Saint-Just et Lebas décrétèrent en conséquence que dans chaque commune du département du Bas-Rhin une école française gratuite devait être ouverte.

Les instituteurs des écoles nouvellement créées devaient recevoir un traitement annuel de 1 500 livres. Pour couvrir la dépense que l'État devait assumer, une somme de 600 000 livres fut mise à la disposition de la Direction de département, prélevée sur les fonds de l'emprunt forcé sur les riches.

Étaient exclus du poste d'un instituteur employé par l'État les anciens ecclésiastiques de toutes confessions. La justification de cette mesure d'exception fut rendue publique par le Directoire de district barrois par l'affiche publique suivante du 30 mars 1794 :

« Attendu que ce vil peuple de prêtres répand ses poignards bénis, seulement pour étouffer la raison et éloigner du chemin les citoyens qui leur ont appris la constance dans les dangers, sans craindre le péril. Qu'on jette seulement un regard sur la triste Vendée, où les stupides habitants étaient les plus soumis à leurs jongleries, on verra çà et là encore des bras languissants et des jambes ankylosées, seulement parce qu'ils supportent aveuglément les passions de cette bande... vu qu'ils voient maintenant que leurs plans traîtres sont déjoués, qu'ils paraissent se repentir, et qu'ils veulent même effacer les dernières traces de leur vie passée, afin de ne plus troubler les timides innocents, qu'ils ne seront plus trompés, que la fausseté et la simulation sont considérées comme les plus laides de toutes les lâchetés, mais ne leur faites pas confiance, peuple innocent ; ils cachent leurs griffes pour mieux venir à

---

1) Archives communales de Barr, K. 3.

vos avantages et vous tromper d'une autre manière ; que pour leur ôter l'occasion de le faire, la loi les a très sagement éloignés de toutes les fonctions publiques et de la place d'un instituteur public de langue française... »

Soussignés : Gottekien, vice-président, Depinay, Moerlen, Blanck, administrateurs, Stamm, agent national, Graeff, premier secrétaire.

Le droit de fonder des écoles libres fut très bien accueilli par les curés. Leurs traitements avaient été confisqués, les instituteurs employés par l'État ne pouvaient être nommés, et ils se résolurent donc tous deux, les anciens pasteurs protestants, à donner des cours privés pour assurer leur subsistance.

Le pasteur Fritz annonça la fondation de son école privée par la lettre suivante à la municipalité le 2 mars 1794 :

Barr, le 2 Germinal, IIe Année de la République française.

Citoyens, maire et officiers municipaux,

J'entends me servir de l'autorisation que la loi du 29 Frimaire (19 décembre) accorde à tout bon citoyen de rendre à la République de bons et éclairés services par l'éducation de bons citoyens et citoyennes.

Je me propose d'ouvrir des écoles pour des fils et des filles de onze ans et au-dessus et de leur donner l'enseignement dans les matières suivantes : notions élémentaires de la langue française et allemande, les dispositions constitutionnelles, les enseignements les plus importants des sages de tous les peuples et de toutes les époques sur Dieu et les devoirs des hommes, ce qu'il y a de plus utile dans la géographie, l'histoire des peuples, l'arithmétique et la calligraphie.

Dans tout mon enseignement, j'aurai le sens patriotique, le chaud amour de la vertu et de l'instruction pour objectif, par lesquels l'homme devient digne de la liberté et par lesquels le bien public est favorisé et le bonheur domestique rendu possible !

Votre concitoyen,  
Carl Maximilian Fritz.

Le pasteur Schweighäuser suivit l'exemple de son collègue et ouvrit lui aussi une école privée. L'entreprise du pasteur Fritz ne semble pas avoir eu de grands succès, car peu après

il abandonna l'enseignement pour prendre, jusqu'à son arrestation en juillet, le poste d'inspecteur de la production de salpêtre ; le pasteur Schweighäuser devint lui aussi agent du salpêtre.

Lorsque, après la chute de Robespierre et la réintégration du maire Andreas Schuler dans ses fonctions, la municipalité put à nouveau se consacrer à une activité administrative calme et régulière, les instituteurs légalement prévus, les instituteurs publics, furent appelés à Barr. Le premier d'entre eux était M. Johannes Ehrmann, le second M. Weydknecht, dont l'épouse Sarah fut nommée institutrice. Comme salle de classe et logement, le presbytère catholique près de l'église fut attribué le 25 octobre 1794 à M. Ehrmann. Comme traitement, les instituteurs recevaient, outre le logement et le bois gratuit, 20 livres annuelles pour chaque enfant qu'ils enseignaient, l'institutrice 15 livres annuelles. Il semble ainsi que le traitement annuel de 1 500 livres fixé dans les décrets des représentants du peuple Saint-Just et Lebas n'ait pas été maintenu. L'enseignement français fut dispensé par l'instituteur Bernard et sa femme ; pour l'annexe de Hohwald et les scieries, M. Frédéric Marchal de la vallée de la Steina fut nommé instituteur.

En 1796, le citoyen François Humbert ouvrit à Barr une école privée, et en 1797 le citoyen Johann Jakob Reissinger fit de même. L'enseignement privé jouit d'une plus grande popularité auprès de la bourgeoisie que celui de l'école publique. En 1802, cette dernière se trouvait sous la direction de l'instituteur Donatus Klein et recevait 70 enfants ; à côté il existait encore à cette époque pas moins des cinq écoles privées suivantes, qui affichaient en partie un nombre d'élèves plus important, à savoir :

École privée d'Andreas Wiedemann avec 24 enfants

Joh. Jakob Reissinger avec 70 enfants

Johannes Eckard avec 90 enfants

Catharina Bilgers avec 50 enfants

Andreas Moerlens avec 30 enfants

Cette même année, le système scolaire fut réorganisé et la loi interdit le maintien des écoles primaires privées. De cette transformation radicale dans le système scolaire il sera question plus loin.